LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2024
Article L2121-25 du CGCT

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Vote
D 2024 05 01	Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à une démission	Approuvée à l'unanimité
D 2024 05 02	Modification de la composition des commissions municipales	Approuvée à l'unanimité
D 2024 05 03	Modification de la composition de la commission de contrôle des listes électorales	Approuvée à l'unanimité
D 2024 05 04	Désignation d'un nouveau représentant de Loire-Atlantique développement	Approuvée à l'unanimité
D 2024 05 05	Désignation de nouveaux représentants des commissions de la communauté de communes Sud Retz Atlantique	Approuvée à l'unanimité
D 2024 05 06	Création d'un second poste de conseiller-délégué	Approuvée à l'unanimité
D 2024 05 07	Autorisation de lancement de la consultation relative aux marchés d'assurances de la commune	Approuvée à l'unanimité
D 2024 05 08	Achat d'un terrain à La Poherie	Rejetée à l'unanimité
D 2024 05 09	Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport	Approuvée à l'unanimité
D 2024 05 10	Création d'un poste non permanent d'adjoint technique à temps non complet au tableau des effectifs	Approuvée à l'unanimité
D 2024 05 11	Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation à temps non complet au tableau des effectifs	Approuvée à l'unanimité
D 2024 05 12	Approbation du Plan guide opérationnel de la commune	Approuvée à l'unanimité
D 2024 05 13	Opération d'aménagement de la ZAC des Millauds – ouverture d'enquête parcellaire - tranche 2	Approuvée à l'unanimité
D 2024 05 14	Validation du règlement des services enfance 2024-2025	Approuvée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21
Nombre de Conseillers présents : 15
Nombre de votants : 16

L'an **deux mille vingt-quatre, le 16 mai à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc AUBRET, Premier Adjoint.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2024.

Présents : M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, M. Michaël DERANGEON, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, M. Nicolas ANGOT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Laurence FERRET, Mme Coralie GIRAUDINEAU et M. Michel MERLET.
Excusé ayant donné pouvoir : M. Jean CHARRIER a donné pouvoir à M. Jean-Marc AUBRET.
Absents : Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD, Mme Christine CELTON, Mme Marie FANIC, Mme Julie RIGOLLET et Mme Kristel JOURDREN.

Secrétaire de séance : Mme Charlotte NOVELLO

Objet : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER SUITE A UNE DÉMISSION
D 2024-05-01
Rapporteur : Jean-Marc AUBRET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code électoral notamment l'article L.270 ;

CONSIDÉRANT que par courrier du 8 avril 2024, M. Quentin DESMOUCEAUX a informé Monsieur le Maire de sa démission de sa fonction de conseiller municipal.

En application de l'article L.270 du code électoral relatif au remplacement des conseillers municipaux : « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Il a ainsi été proposé au candidat suivant sur l'Alterliste, M. Michel MERLET, d'assurer le remplacement de M. DESMOUCEAUX.

M. MERLET a accepté d'exercer le mandat de conseiller municipal en remplacement du conseiller démissionnaire.

Le tableau du conseil municipal est modifié en conséquence et sera transmis en Préfecture.

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_01-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Michel MERLET dans la fonction de conseiller municipal,
- **PRÉCISE** que le tableau du conseil municipal, installé le 25/05/2020, est mis à jour et transmis en Préfecture,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance

Charlotte NOVELLO

Le Maire

MAIRIE de St-MARS-DE-COUTAIS 44 (Loire-Atl.)

Jean CHARRIER

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_01-DE

DÉPARTEMENT

Loire Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

Effectif légal du conseil municipal

21

COMMUNE :

Saint Mars de Coutais

Communes de 1 000 habitants et plus

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :
1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction[1]	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	CHARRIER Jean	09/02/1956	15 mars 2020 ..	610
Premier adjoint	M.	AUBRET Jean-Marc	22/05/1966	15 mars 2020 ..	610
Deuxième adjoint	Mme	REMOND Marie-Noëlle	30/08/1971	15 mars 2020 ..	610
Troisième adjoint	M.	DERANGEON Michaël	12/07/1979	15 mars 2020 ..	610
Quatrième adjoint	Mme	PELTIER Laëtitia	27/05/1972	15 mars 2020 ..	610
Cinquième adjoint	M.	BEILLEVAIRE Philippe	10/07/1968	15 mars 2020	610
Sixième adjoint	Mme	GLEZ Hélène	29/12/1979	15 mars 2020 ..	610
Conseiller municipal	M.	LAMBERT Bruno	16/10/1953	15 mars 2020 ..	610
Conseillère municipale	Mme	FERRET Laurence	25/02/1971	15 mars 2020 ..	610
Conseiller municipal	M.	CLAVIER Philippe	11/07/1972	15 mars 2020 ..	610
Conseillère municipale	Mme	GEORGETTE Cécile	18/08/1974	15 mars 2020 ..	610
Conseillère municipale	Mme	FANIC Marie	27/08/1974	15 mars 2020 ..	610
Conseillère municipale	Mme	CELTON Christine	02/03/1975	15 mars 2020 ..	610
Conseiller municipal	M.	ANGOT Nicolas	08/12/1979	15 mars 2020 ..	610
Conseillère municipale	Mme	RIGOLLET Julie	27/12/1986	15 mars 2020 ..	610
Conseillère municipale	Mme	GIRAUDINEAU Coralie	24/08/1999	15 mars 2020 ..	610
Conseiller municipal	M.	ORDUREAU Olivier	04/06/1978	15 mars 2020	610
Conseillère municipale	Mme	JOURDREN Kristel	28/09/1978	15 mars 2020	610
Conseillère municipale	Mme	BOREL Emmanuelle	24/06/1988	15 mars 2020 ..	282
Conseillère municipale	Mme	NOVELLO Charlotte	08/01/1980	15 mars 2020	282
Conseiller municipal	M.	MERLET Michel	10/03/1954	15 mars 2020	282

Cachet de la mairie :

MAIRIE de St-MARS-DE-COUTAIS 44 (Loire-Atl.)

Certifié par le maire,

A Saint Mars de Coutais, le 16 mai 2024,

Le maire

Jean CHARRIER

[1] Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_045_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21
Nombre de Conseillers présents : 16
Nombre de votants : 16

L'an **deux mille vingt-quatre, le 16 mai à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, M. Michaël DERANGEON, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, M. Nicolas ANGOT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Laurence FERRET, Mme Coralie GIRAUDINEAU et M. Michel MERLET.
Absents : Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD, Mme Christine CELTON, Mme Marie FANIC, Mme Julie RIGOLLET et Mme Kristel JOURDREN.

Secrétaire de séance : Mme Charlotte NOVELLO

Objet : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
D 2024-05-02
Rapporteurs : Jean-Marc AUBRET et Jean CHARRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-22 ;
VU la délibération D2020-06-01 du 11 juin 2020 relative à la constitution des commissions municipales ;

CONSIDÉRANT que, suite à la démission de M. Quentin DESMOUCEAUX de sa fonction de conseiller municipal, il convient de revoir la composition des commissions municipales auxquelles il appartenait.

M. DESMOUCEAUX était membre de la commission suivante :

Commission Finances, Marchés publics, Impôts, Ressources Humaines
M. Jean-Marc AUBRET, Mme Laurence FERRET, M. Nicolas ANGOT, Mme Hélène GLEZ, M. **Quentin DESMOUCEAUX**

Il est proposé que M. Michel MERLET remplace M. DESMOUCEAUX au sein de la commission Finances, Marchés Publics, Impôts et Ressources Humaines.

M. Michel MERLET a accepté de participer à cette commission.

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_045_02-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Monsieur Michel MERLET en qualité de membre de la commission municipale « Finances, Marchés publics, Impôts, Ressources humaines »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance

Charlotte NOVELLO

Le Maire

MAIRIE de St-MARS-DE-COUTAIS 44 (Loire-Atl.)

Jean CHARRIER

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_045_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21
Nombre de Conseillers présents : 16
Nombre de votants : 16

L'an **deux mille vingt-quatre, le 16 mai à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, M. Michaël DERANGEON, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, M. Nicolas ANGOT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Laurence FERRET, Mme Coralie GIRAUDINEAU et M. Michel MERLET.
Absents : Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD, Mme Christine CELTON, Mme Marie FANIC, Mme Julie RIGOLLET et Mme Kristel JOURDREN.

Secrétaire de séance : Mme Charlotte NOVELLO

Objet : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES
D 2024-05-03
Rapporteurs : Jean-Marc AUBRET et Jean CHARRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code électoral notamment les articles L19 et R7 ;

CONSIDÉRANT que, suite à la démission de M. Quentin DESMOUCEAUX de sa fonction de conseiller municipal, il convient de revoir la composition de la commission de contrôle des listes électorales à laquelle il appartenait.

Il est proposé que M. MERLET assure le remplacement de M. DESMOUCEAUX au sein de cette commission.

M. Michel MERLET a accepté de participer à cette commission.

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_045_03-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Monsieur Michel MERLET en qualité de membre de la commission de contrôle des listes électorales,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance

Charlotte NOVELLO

Le Maire

Jean CHARRIER

MAIRIE de St-MARS-DE-COUTAIS * 44 (Loire-Atl.) *

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_045_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21
Nombre de Conseillers présents : 16
Nombre de votants : 16

L'an **deux mille vingt-quatre, le 16 mai à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, M. Michaël DERANGEON, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, M. Nicolas ANGOT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Laurence FERRET, Mme Coralie GIRAUDINEAU et M. Michel MERLET.
Absents : Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD, Mme Christine CELTON, Mme Marie FANIC, Mme Julie RIGOLLET et Mme Kristel JOURDREN.

Secrétaire de séance : Mme Charlotte NOVELLO

Objet : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT DE LOIRE-ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT
D 2024-05-04
Rapporteur : Jean CHARRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les délibérations D2020-06-03 du 11 juin 2020 et D2022-03-02 du 10 mars 2022 relatives à la désignation des représentants à LAD-SPL ;

CONSIDÉRANT que, suite à la démission de M. Didier RICHARD, il convient de désigner un nouveau représentant de Loire-Atlantique Développement.

La commune est actionnaire de Loire-Atlantique Développement-Société Publique Locale. Loire-Atlantique développement est une agence départementale d'ingénierie publique au service des collectivités et des porteurs de projets de tous les territoires du département.

Loire-Atlantique développement mobilise ses compétences dans les secteurs : du renouvellement urbain, de l'aménagement, de la construction, de l'architecture, de la performance énergétique, de la biodiversité et du tourisme durable – pour accompagner les transitions et améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants de Loire-Atlantique.

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_045_04-DE

En tant qu'actionnaire, la collectivité est invitée à assister :

- Aux assemblées générales
- Aux assemblées spéciales (A.S.) précédant les conseils d'administration (C.A.) ainsi qu'aux conseils d'administration en qualité de représentant commun de l'A.S. au C.A. (deux à trois fois par an)

Pour chacune de ces deux réunions d'actionnaires, la collectivité doit désigner un représentant, qui peut être le même.
S'il ne peut être présent lors de la tenue des assemblées, il peut donner pouvoir à un autre actionnaire de LAD SPL.
Lors de la réunion du conseil municipal du 11 juin 2020, Madame Emmanuelle BOREL-MARILLAUD a été désignée en qualité de représentante aux assemblées générales

Il est proposé au conseil municipal de désigner un nouveau représentant de Loire-Atlantique Développement aux assemblées spéciales.

Mme Laëtitia PELTIER se porte candidate pour représenter la commune de Saint Mars de Coutais aux assemblées spéciales de Loire-Atlantique Développement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Mme Laëtitia PELTIER en tant que représentante de Loire-Atlantique Développement aux assemblées spéciales.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance

Charlotte NOVELLO

Le Maire

Jean CHARRIER

MAIRIE de St-MARS-DE-COUTAIS * 44 (Loire-Atl.) *

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21
Nombre de Conseillers présents : 16
Nombre de votants : 16

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 mai à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, M. Michaël DERANGEON, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, M. Nicolas ANGOT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Laurence FERRET, Mme Coralie GIRAUDINEAU et M. Michel MERLET.
Absents : Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD, Mme Christine CELTON, Mme Marie FANIC, Mme Julie RIGOLLET et Mme Kristel JOURDREN.

Secrétaire de séance : Mme Charlotte NOVELLO

Objet : DÉSIGNATION DE NOUVEAUX REPRÉSENTANTS DES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE
D 2024-05-05
Rapporteur : Jean CHARRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que, suite aux démissions de M. Didier RICHARD et de M. Quentin DESMOUCEAUX, il convient de désigner de nouveaux représentants des commissions de la communauté de communes Sud Retz Atlantique.

Commission Environnement
M. Didier RICHARD – membre titulaire
M. Philippe CLAVIER – membre suppléant

Commission Développement économique
M. Quentin DESMOUCEAUX – membre titulaire
Membre suppléant à désigner

Il est proposé au conseil municipal de désigner un nouveau membre titulaire de la commission Environnement et deux nouveaux membres (un titulaire et un suppléant) de la commission Développement économique.

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_05-DE

M. Mickaël DERANGEON est candidat pour devenir membre titulaire de la commission Environnement.

Mme Hélène GLEZ et M. Michel MERLET sont candidats pour devenir membres de la commission Développement économique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** M. Mickaël DERANGEON en tant que membre titulaire de la commission Environnement de la communauté de communes Sud Retz Atlantique,
- **DÉSIGNE** M. Michel MERLET en tant que membre titulaire de la commission Développement économique de la communauté de communes Sud Retz Atlantique,
- **DÉSIGNE** Mme Hélène GLEZ en tant que membre suppléant de la commission Développement économique de la communauté de communes Sud Retz Atlantique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance

Charlotte NOVELLO

Le Maire

MAIRIE de St-MARS-DE-COUTAIS 44 (Loire-Atl.)

Jean CHARRIER

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21
Nombre de Conseillers présents : 16
Nombre de votants : 16

L'an **deux mille vingt-quatre, le 16 mai à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, M. Michaël DERANGEON, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, M. Nicolas ANGOT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Laurence FERRET, Mme Coralie GIRAUDINEAU et M. Michel MERLET.
Absents : Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD, Mme Christine CELTON, Mme Marie FANIC, Mme Julie RIGOLLET et Mme Kristel JOURDREN.

Secrétaire de séance : Mme Charlotte NOVELLO

Objet : CRÉATION D'UN SECOND POSTE DE CONSEILLER DÉLÉGUÉ
D 2024-05-06
Rapporteur : Jean CHARRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivité territoriales ;
VU le décret n°82-1 105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique ;
VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 8 adjoints.

CONSIDÉRANT que la population de la commune s'établit à 2 644 habitants ;
CONSIDÉRANT qu'il revient au conseil municipal de fixer le nombre de conseillers municipaux délégués ;
CONSIDÉRANT l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints en exercice ;
CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux titulaires d'une délégation et du Maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maximas fixés par la loi.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à la nomination d'un conseiller délégué.

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_06-DE

Les **missions** confiées seront notamment la gestion de certains projets de la commission « Patrimoine culture, naturel et bâti, artisanat, commerces, services » :

- Gestion et suivi des espaces verts,
- Gestion des chemins de randonnées et chemins communaux,
- Animation de l'équipe de bénévoles

Il sera attribué une **indemnité** de fonction au conseiller municipal délégué, le taux de cette indemnité sera de **3,86 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la création d'un second poste de conseiller délégué et sur la nomination de M. Olivier ORDUREAU à ce poste. M. Olivier ORDUREAU intégrerait également la commission « Patrimoine culture, naturel et bâti, artisanat, commerces, services ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la candidature de Monsieur Olivier ORDUREAU en tant que conseiller délégué
- **INSCRIT** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération dans le cadre du versement de l'indemnité référencée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance

Charlotte NOVELLO

Le Maire

Jean CHARRIER

MAIRIE de St-MARS-DE-COUTAIS 44 (Loire-Atl.)

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_045_007-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21
Nombre de Conseillers présents : 16
Nombre de votants : 16

L'an **deux mille vingt-quatre, le 16 mai à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, M. Michaël DERANGEON, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, M. Nicolas ANGOT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Laurence FERRET, Mme Coralie GIRAUDINEAU et M. Michel MERLET.
Absents : Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD, Mme Christine CELTON, Mme Marie FANIC, Mme Julie RIGOLLET et Mme Kristel JOURDREN.

Secrétaire de séance : Mme Charlotte NOVELLO

Objet : AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION RELATIVE AUX MARCHÉS D'ASSURANCES DE LA COMMUNE
D 2024-05-07
Rapporteur : Jean-Marc AUBRET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la commande publique ;
VU l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT que les marchés d'assurances de la commune arrivent à échéance le 31 décembre 2024. La société RISKOMNIUM a été missionnée pour accompagner la commune dans la relance des marchés d'assurances.

Les 5 lots relatifs aux marchés d'assurances sont les suivants :
- Lot n°1 : Dommages aux biens et risques annexes
- Lot n°2 : Responsabilité civile et risques annexes
- Lot n°3 : Protection juridique et risques annexes
- Lot n°4 : Assurance véhicules à moteur et risques annexes
- Lot n°5 : Assurance du personnel – risques statutaires

La durée des marchés est fixée à 5 ans soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_045_007-DE

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le lancement d'une consultation relative aux marchés d'assurances de la commune, sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le lancement d'une consultation relative aux marchés d'assurances de la commune décomposés en 5 lots, pour une durée de 5 ans, sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance

Charlotte NOVELLO

Le Maire

Jean CHARRIER

MAIRIE de St-MARS-DE-COUTAIS 44 (Loire-Atl.)

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_045_008-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21
Nombre de Conseillers présents : 16
Nombre de votants : 16

L'an **deux mille vingt-quatre, le 16 mai à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, M. Michaël DERANGEON, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, M. Nicolas ANGOT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Laurence FERRET, Mme Coralie GIRAUDINEAU et M. Michel MERLET.
Absents : Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD, Mme Christine CELTON, Mme Marie FANIC, Mme Julie RIGOLLET et Mme Kristel JOURDREN.

Secrétaire de séance : Mme Charlotte NOVELLO

Objet : ACHAT D'UN TERRAIN A LA POHERIE
D 2024-05-08
Rapporteur : Jean CHARRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT que par courriers du 12 février 2024 et 24 mars 2024, M. Lionel LE GALL a fait part de sa proposition de vendre son terrain, parcelle ZM129 de 3 955 m² située à La Poherie, au coût de 30 000 €.

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_045_008-DE

L'avis des domaines a été sollicité concernant l'acquisition de ce terrain.

Cette demande a été considérée comme non réglementaire dans la mesure où elle ne répond pas aux modalités de consultation du Domaine, en vigueur depuis le 1er janvier 2017 (cf. arrêté du 5 décembre 2016).

En effet, sont considérées comme réglementaires les seules demandes d'évaluation concernant des projets d'acquisitions d'immeubles d'un montant égal ou supérieur à 180 000 euros, les prises à bail d'un montant annuel égal ou supérieur à 24 000 euros (charges comprises) et les cessions, quel que soit leur montant, à l'exception de celles des communes de moins de 2 000 habitants.

Les projets d'acquisition ou de prise à bail portant sur des montants inférieurs à ces seuils, de cessions par les communes de moins de 2 000 habitants et de mises à bail ne nécessitent pas de saisine du service du Domaine.

Le projet d'achat d'un terrain à La Poherie n'entrant pas dans les critères énoncés ci-dessus, la commune peut procéder à l'opération envisagée sans avis préalable du Domaine.

La commission finances et RH du 2 mai 2024 a émis un avis défavorable à l'achat de ce terrain au prix plancher réclamé par le vendeur soit 30 000 €.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'achat du terrain de M. LE GALL, parcelle ZM129 de 3 955 m² située à La Poherie, au coût de 30 000 €.

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_045_008-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de suivre l'avis de la commission finances-ressources humaines et de ne pas acheter le terrain de M. LE GALL, parcelle ZM129 de 3 955 m² située à La Poherie, au coût de 30 000 € ;
- **DÉCIDE** de confier à la commission finances-ressources humaines la charge de faire une proposition de prix pour l'achat de ce terrain et de mener les négociations avec le propriétaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance

Charlotte NOVELLO

Le Maire

MAIRIE de St-MARS-DE-COUTAIS 44 (Loire-Atl.)

Jean CHARRIER

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21
Nombre de Conseillers présents : 16
Nombre de votants : 16

L'an **deux mille vingt-quatre, le 16 mai à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, M. Michaël DERANGEON, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, M. Nicolas ANGOT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Laurence FERRET, Mme Coralie GIRAUDINEAU et M. Michel MERLET.
Absents : Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD, Mme Christine CELTON, Mme Marie FANIC, Mme Julie RIGOLLET et Mme Kristel JOURDREN.

Secrétaire de séance : Mme Charlotte NOVELLO

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT
D 2024-05-09
Rapporteur : Philippe BEILLEVEIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT que la commune a pour projet l'éclairage LED du terrain de football en herbe pour un coût total estimé à 144 000 € TTC. Actuellement, seul le terrain stabilisé est éclairé avec une ancienne technologie. Une étude a été menée par le cabinet VIC OUEST sur le complexe sportif, dont la partie football. Les poteaux d'éclairage seraient positionnés sur les dimensions d'un futur terrain (herbe ou synthétique), projet à plus long terme. L'éclairage du terrain en herbe est stratégique car il permettrait de pouvoir implanter des terrains de foot 5*5, basket 3*3 en 2025 sur le terrain stabilisé.

La commission finances et RH du 2 mai 2024 a émis un avis favorable à cette demande de subvention.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour l'éclairage LED du terrain de football.

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_09-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport concernant le projet d'éclairage LED du terrain de football,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance

Charlotte NOVELLO

Le Maire

MAIRIE de St-MARS-DE-COUTAIS 44 (Loire-Atl.)

Jean CHARRIER

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21
Nombre de Conseillers présents : 16
Nombre de votants : 16

L'an **deux mille vingt-quatre, le 16 mai à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, M. Michaël DERANGEON, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, M. Nicolas ANGOT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Laurence FERRET, Mme Coralie GIRAUDINEAU et M. Michel MERLET.
Absents : Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD, Mme Christine CELTON, Mme Marie FANIC, Mme Julie RIGOLLET et Mme Kristel JOURDREN.

Secrétaire de séance : Mme Charlotte NOVELLO

Objet : CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET AU TABLEAU DES EFFECTIFS
D 2024-05-10
Rapporteur : Jean-Marc AUBRET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code Général de la Fonction Publique ;
VU l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de seconder le responsable des services techniques, il est envisagé le recrutement d'un agent technique polyvalent sur un poste non permanent en tant qu'adjoint technique à temps non complet (24/35ème), à compter du 20 mai 2024, pour une durée d'un an.

La commission finances et ressources humaines du 2 mai 2024 a émis un avis favorable à la création de ce poste non permanent d'adjoint technique à temps non complet pour une durée d'un an.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la création de ce poste.

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_10-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer un poste non permanent d'adjoint technique à temps non complet (24/35ème), à compter du 20 mai 2024, pour une durée d'un an.
- **MODIFIE** le tableau des effectifs qui est annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance

Charlotte NOVELLO

Le Maire

MAIRIE de St-MARS-DE-COUTAIS * 44 (Loire-Atl.) *

Jean CHARRIER

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_10-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE SAINT MARS DE COUTAIS

GRADE	Catégorie	Durée hebdo de travail	POSTE				
			Type de poste	Statut	Pourvu/ Vacant	Quotité de travail	ETP
Filière Administrative							
Attaché Territorial Principal	A	35	Permanent	Titulaire	non pourvu	100%	1,00
Rédacteur Territorial	B	35	Permanent	Titulaire	Pourvu	100%	1,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	35	Permanent	Titulaire	Pourvu	100%	1,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	35	Permanent	Titulaire	Pourvu	100%	1,00
Adjoint Administratif Principal de 2éme classe	C	22	permanent	Titulaire	Pourvu	63%	0,63
sous-total							***4,63***
Filière Technique							
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	C	35	Permanent	Titulaire	Vacant	100%	1,00
Adjoint Technique Territorial	C	35	Permanent	contractuel	Pourvu	100%	1,00
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	C	28	Permanent	Titulaire	Pourvu	80%	0,80
Adjoint Technique Territorial	C	32	Permanent	Stagiaire	Pourvu	91%	1,80
Adjoint Technique Territorial	C	31,5	non permanent	contractuel	Pourvu	90%	0,90
Adjoint Technique Territorial	C	24	non permanent	contractuel	Pourvu	69%	0,69
sous-total							***6,19***
Filière Sociale							
ATSEM Principal 1ère classe	C	29,45	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,84
ATSEM Principal 1ère classe	C	28	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,80
ATSEM Principal 1ère classe	C	28	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,80
ATSEM Principal 2éme classe	C	26	Permanent	Titulaire	Vacant	Annualisé	0,74
sous-total							***3,18***
Filière Animation							
Animateur	B	21	Permanent	Titulaire	Pourvu	100%	0,60
Adjoint d'Animation Territorial	C	35	Permanent	Titulaire	non pourvu	100%	1,00
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe Territorial	C	35	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	1,00
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe Territorial	C	35	Permanent	stagiaire	Pourvu	Annualisé	1,00
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe Territorial	C	26	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,74
Adjoint d'Animation Territorial	C	26	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,74
Adjoint d'Animation Territorial	C	10	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,29
Adjoint d'Animation Territorial	C	16,5	Permanent	Stagiaire	Pourvu	Annualisé	0,47

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_10-DE

Adjoint d'Animation Territorial	C	26	Permanent	Stagiaire	Pourvu	Annualisé	0,74
Adjoint d'Animation Territorial	C	26	Permanent	Stagiaire	Pourvu	Annualisé	0,74
Adjoint d'Animation Territorial	C	22,5	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,64
Adjoint d'Animation Territorial	C	22,5	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,64
Adjoint d'Animation Territorial	C	22,5	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,64
Adjoint d'Animation Territorial	C	22	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,63
Adjoint d'Animation Territorial	C	1,75	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,05
sous-total							***9,94***
Filière culturelle							
Adjoint Territorial du patrimoine principal de 1ère	C	28	Permanent	Titulaire	Pourvu	80%	0,80
sous-total							***0,80***
total général							***24,73***

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_045_011-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21
Nombre de Conseillers présents : 16
Nombre de votants : 16

L'an **deux mille vingt-quatre, le 16 mai à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, M. Michaël DERANGEON, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, M. Nicolas ANGOT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Laurence FERRET, Mme Coralie GIRAUDINEAU et M. Michel MERLET.
Absents : Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD, Mme Christine CELTON, Mme Marie FANIC, Mme Julie RIGOLLET et Mme Kristel JOURDREN.

Secrétaire de séance : Mme Charlotte NOVELLO

Objet : CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET AU TABLEAU DES EFFECTIFS
D 2024-05-11
Rapporteur : Jean-Marc AUBRET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code Général de la Fonction Publique ;
VU l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT que suite à une maladie professionnelle, un agent de la commune a été reconnu inapte définitivement aux fonctions de son grade d'adjoint technique. Depuis plus d'un an, cet agent occupe un poste d'agent d'animation.
Afin de pouvoir officiellement être reclassé sur le grade d'adjoint d'animation, cet agent doit être détaché sur ce grade pour une durée d'un an, avant d'y être définitivement intégré.

Il convient donc de créer un poste permanent d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps non complet 28/35ème.

La commission finances et ressources humaines du 2 mai 2024 a émis un avis favorable à la création de ce poste permanent d'adjoint d'animation à temps non complet.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la création de ce poste.

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_045_011-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer un poste permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (28/35ème),
- **MODIFIE** le tableau des effectifs qui est annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance

Charlotte NOVELLO

Le Maire

Jean CHARRIER

MAIRIE de ST-MARS-DE-COUTAIS 44 (Loire-Atl.)

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_045_011-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE SAINT MARS DE

GRADE	Catégorie	Durée hebdo de travail	POSTE				
			Type de poste	Statut	Pourvu/ Vacant	Quotité de travail	ETP
Filière Administrative							
Attaché Territorial Principal	A	35	Permanent	Titulaire	non pourvu	100%	1,00
Rédacteur Territorial	B	35	Permanent	Titulaire	Pourvu	100%	1,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	35	Permanent	Titulaire	Pourvu	100%	1,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	35	Permanent	Titulaire	Pourvu	100%	1,00
Adjoint Administratif Principal de 2éme classe	C	22	permanent	Titulaire	Pourvu	63%	0,63
sous-total							***4,63***
Filière Technique							
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	C	35	Permanent	Titulaire	Vacant	100%	1,00
Adjoint Technique Territorial	C	35	Permanent	contractuel	Pourvu	100%	1,00
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	C	28	Permanent	Titulaire	Pourvu	80%	0,80
Adjoint Technique Territorial	C	32	Permanent	Stagiaire	Pourvu	91%	1,80
Adjoint Technique Territorial	C	31,5	non permanent	contractuel	Pourvu	90%	0,90
Adjoint Technique Territorial	C	24	non permanent	contractuel	Pourvu	69%	0,69
sous-total							***6,19***
Filière Sociale							
ATSEM Principal 1ère classe	C	29,45	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,84
ATSEM Principal 1ère classe	C	28	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,80
ATSEM Principal 1ère classe	C	28	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,80
ATSEM Principal 2éme classe	C	26	Permanent	Titulaire	Vacant	Annualisé	0,74
sous-total							***3,18***
Filière Animation							
Animateur	B	21	Permanent	Titulaire	Pourvu	100%	0,60
Adjoint d'Animation Territorial	C	35	Permanent	Titulaire	non pourvu	100%	1,00
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe Territorial	C	35	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	1,00
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe Territorial	C	35	Permanent	stagiaire	Pourvu	Annualisé	1,00
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe Territorial	C	26	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,74
Adjoint d'Animation Territorial	C	26	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,74
Adjoint d'Animation Territorial	C	10	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,29
Adjoint d'Animation Territorial	C	16,5	Permanent	Stagiaire	Pourvu	Annualisé	0,47

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_045_011-DE

Adjoint d'Animation Territorial	C	26	Permanent	Stagiaire	Pourvu	Annualisé	0,74
Adjoint d'Animation Territorial	C	26	Permanent	Stagiaire	Pourvu	Annualisé	0,74
Adjoint d'Animation Territorial	C	28	Permanent	Titulaire	En détachement	Annualisé	0,80
Adjoint d'Animation Territorial	C	22,5	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,64
Adjoint d'Animation Territorial	C	22,5	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,64
Adjoint d'Animation Territorial	C	22,5	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,64
Adjoint d'Animation Territorial	C	22	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,63
Adjoint d'Animation Territorial	C	1,75	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,05
sous-total							***10,74***
Filière culturelle							
Adjoint Territorial du patrimoine principal de 1ère	C	28	Permanent	Titulaire	Pourvu	80%	0,80
sous-total							***0,80***
total général							***25,53***

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21
Nombre de Conseillers présents : 16
Nombre de votants : 16

L'an **deux mille vingt-quatre, le 16 mai à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, M. Michaël DERANGEON, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, M. Nicolas ANGOT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Laurence FERRET, Mme Coralie GIRAUDINEAU et M. Michel MERLET.
Absents : Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD, Mme Christine CELTON, Mme Marie FANIC, Mme Julie RIGOLLET et Mme Kristel JOURDREN.

Secrétaire de séance : Mme Charlotte NOVELLO

Objet : APPROBATION DU PLAN GUIDE OPÉRATIONNEL DE LA COMMUNE
D 2024-05-12
Rapporteur : Jean CHARRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU appel à manifestation d'intérêt (AMI) « coeur de bourg / coeur de ville » du Département de la Loire-Atlantique pour la période 2020-2026,

Dans le cadre de sa politique de soutien aux territoires, le Département a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « coeur de bourg / coeur de ville », dont l'objectif est de soutenir les démarches et projets de revitalisation des coeurs de bourg et des coeurs de ville des communes de moins de 15 000 habitants et des communes « petites villes de demain » du territoire. Cet AMI vient soutenir l'action du Département en faveur d'un aménagement durable du territoire prenant en compte l'enjeu de lutte contre l'artificialisation des sols par le confortement de l'armature urbaine de Loire-Atlantique.

Les communes lauréates de l'AMI sont invitées à s'engager dans une démarche stratégique et opérationnelle de revitalisation de leur coeur de bourg sur l'ensemble des leviers que sont le commerce, l'habitat, les services, l'identité et les mobilités. Cette stratégie prend la forme d'un plan guide opérationnel.

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

L'élaboration d'un plan guide pour le centre-bourg a pour objectif de se donner une vision à moyen/long terme et de s'assurer de la cohérence et complémentarité des actions mener à l'échelle de la centralité. La définition d'un plan guide implique la mise en place de victoires rapides à court terme et des actions plus structurantes et complexes qui sont traduites au sein d'une feuille de route opérationnelle.

Le plan guide reste un document modulable et évolutif au fil des années.

Le plan guide pour le centre-bourg de saint Mars de Coutais se décline en 3 piliers :

- Pilier 1 : révéler un cœur de vie animé pour le bourg de Saint Mars de Coutais
- Pilier 2 : concilier le renouvellement du tissu résidentiel avec les qualités d'un bourg rural
- Pilier 3 : affirmer l'identité d'un bourg bocager et ludique

Il est proposé au conseil municipal de délibérer concernant l'approbation du plan guide opérationnel de la commune qui sera annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan guide opérationnel de la commune qui est annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance

Charlotte NOVELLO

Le Maire

MAIRIE de St-MARS-DE-COUTAIS 44 (Loire-Atl.)

Jean CHARRIER

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

LESTOUX & ASSOCIÉS

ELABORATION D'UN PLAN GUIDE OPERATIONNEL

Ville de Saint-Mars-de-Coutais

La stratégie et le plan guide pour le centre-bourg

masterplan

TERRITOIRES VILLES & COMMERCE

LA! LAMBALLE – 11-13 rue de Bouin / 22400 Lamballe-Armor + LA! PARIS – 34 rue Desaix / 75015 Paris

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

SOMMAIRE

03 **PARTIE 1.**
Rappel du bilan stratégique et des premiers enjeux

08 **PARTIE 2.**
La stratégie pour le centre-bourg

19 **PARTIE 3.**
Le plan guide pour le centre-bourg

Pilier 1 : Affirmer l'identité d'un bourg bocager et ludique

Pilier 2 : Révéler un cœur de vie animé pour le bourg de Saint-Mars de Coutais

Pilier 3 : Concilier le renouvellement du tissu résidentiel avec les qualités d'un bourg rural

53 **PARTIE 4.**
Outils pour la mise en œuvre du plan

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Partie 1

RAPPEL DU BILAN STRATEGIQUE ET DES PREMIERS ENJEUX

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

LE BILAN DES 4 FONCTIONS SUR LE CENTRE-BOURG

Un cœur de bourg de proximité en manque d'intensité et de lieu de convivialité central pour les habitants

Le centre-bourg de Saint-Mars de Coutais se caractérise par un éclatement (mesuré) de ses fonctions nécessitant de travailler les interactions entre elle et d'apporter plus de multifonctionnalité. La fonction commerciale joue un rôle majeur dans la fréquentation du bourg pour son organisation future doit répondre à différents enjeux.

FONCTION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

Une offre commerciale de proximité réduite et éclatée à l'échelle du bourg et de sa centralité qui ne permet pas de créer d'effet de masse et de favoriser les interactions

Un tissu commercial de proximité incomplet et une faible densité commerciale alimentaire liée à l'absence de boulangerie-pâtisserie notamment

Des densités commerciales réduites mais **une offre de proximité dense et complète sur 3 polarités structurantes dans l'environnement** de Saint-Mars-de-Coutais

FONCTION SERVICES ET EQUIPEMENTS

Une concentration intéressante en équipements non-marchands qui participent à la dynamique du bourg et à sa fréquentation quotidienne

Des polarités en équipements thématiques affirmées sur différents secteurs du bourg mais qui peuvent limiter les capacités d'interaction

Des nouveaux besoins en équipements qui émergent sur le bourg : maison des associations, maison des jeunes, ...

FONCTION HABITAT ET HABTANTS

Une dynamique de construction de logements individuels qui s'est accélérée depuis 2018 sur la commune et qui implique l'arrivée importante de nouveaux habitants

Un manque notable de diversité dans le parc de logements qui est principalement orientée vers l'accueil de familles et limite l'installation de seniors ou jeunes actifs

Une densité en population plutôt faible autour du cœur de bourg qui implique au tissu commercial de polariser et capter des habitants éloignés du centre-bourg

FONCTION IDENTITE ET FONCTIONNEMENT URBAIN

Une offre en stationnement quantitativement suffisante à proximité des commerces qui laissent des potentiels de réorganisation intéressants

Améliorer la lisibilité des parcours piétons et vélos entre les espaces structurants du cœur de bourg

Imaginer un nouvel espace de rencontre en cœur de bourg qui s'adresse à ses différents usagers : consommateurs, familles avec enfant(s), associations

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

LES SECTEURS À ENJEUX

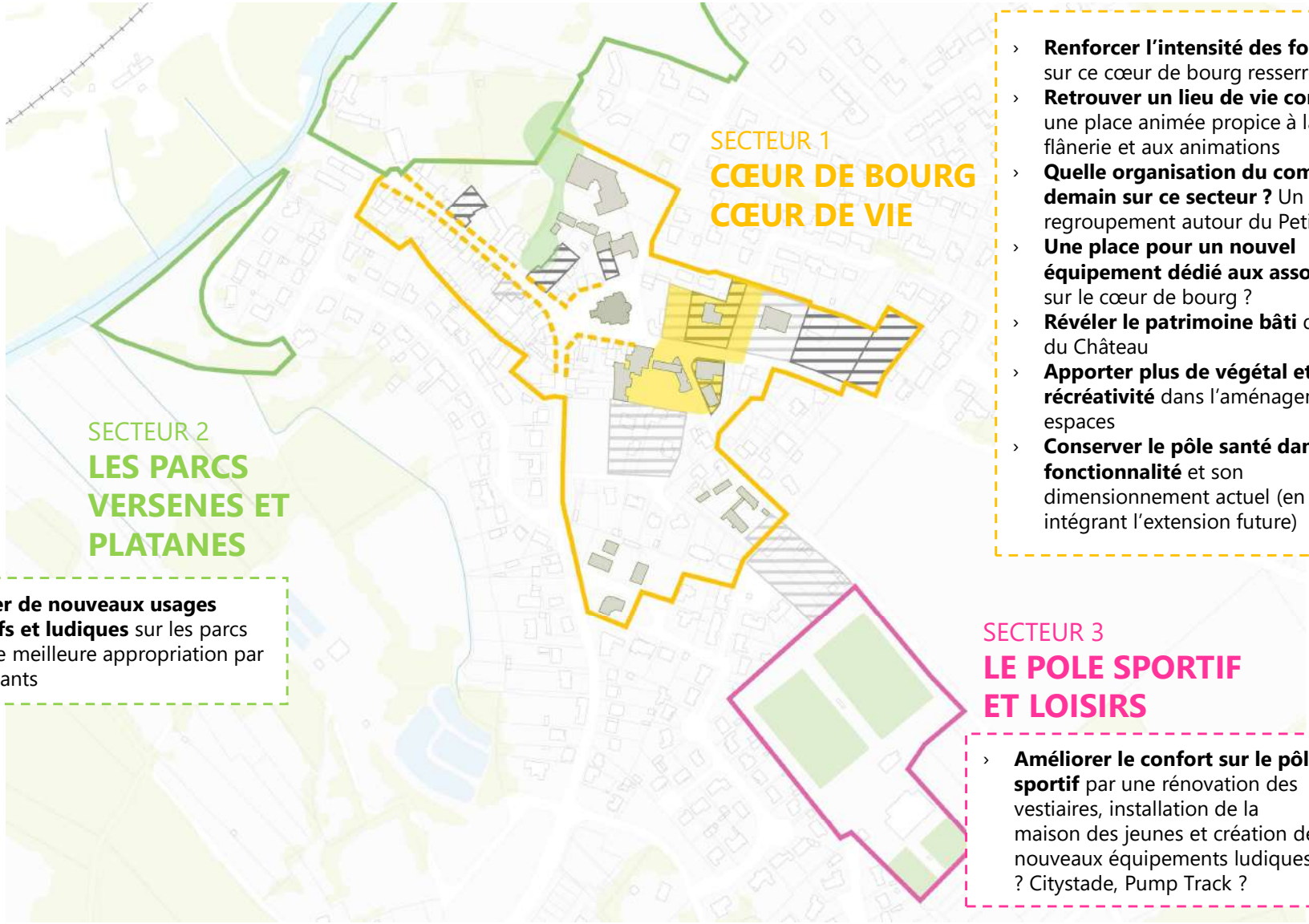

SECTEUR 1
CŒUR DE BOURG CŒUR DE VIE

- **Renforcer l'intensité des fonctions** sur ce cœur de bourg resserré
- **Retrouver un lieu de vie convivial**, une place animée propice à la flânerie et aux animations
- **Quelle organisation du commerce demain sur ce secteur ?** Un regroupement autour du Petit Local ?
- **Une place pour un nouvel équipement dédié aux associations** sur le cœur de bourg ?
- **Révéler le patrimoine bâti** de la rue du Château
- **Apporter plus de végétal et de récréativité** dans l'aménagement des espaces
- **Conserver le pôle santé dans sa fonctionnalité** et son dimensionnement actuel (en intégrant l'extension future)

SECTEUR 2
LES PARCS VERSENES ET PLATANES

- **Apporter de nouveaux usages récréatifs et ludiques** sur les parcs pour une meilleure appropriation par les habitants

SECTEUR 3
LE POLE SPORTIF ET LOISIRS

- **Améliorer le confort sur le pôle sportif** par une rénovation des vestiaires, installation de la maison des jeunes et création de nouveaux équipements ludiques ? Citystade, Pump Track ?

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

DES SECTEURS À ENJEUX MIEUX CONNECTER

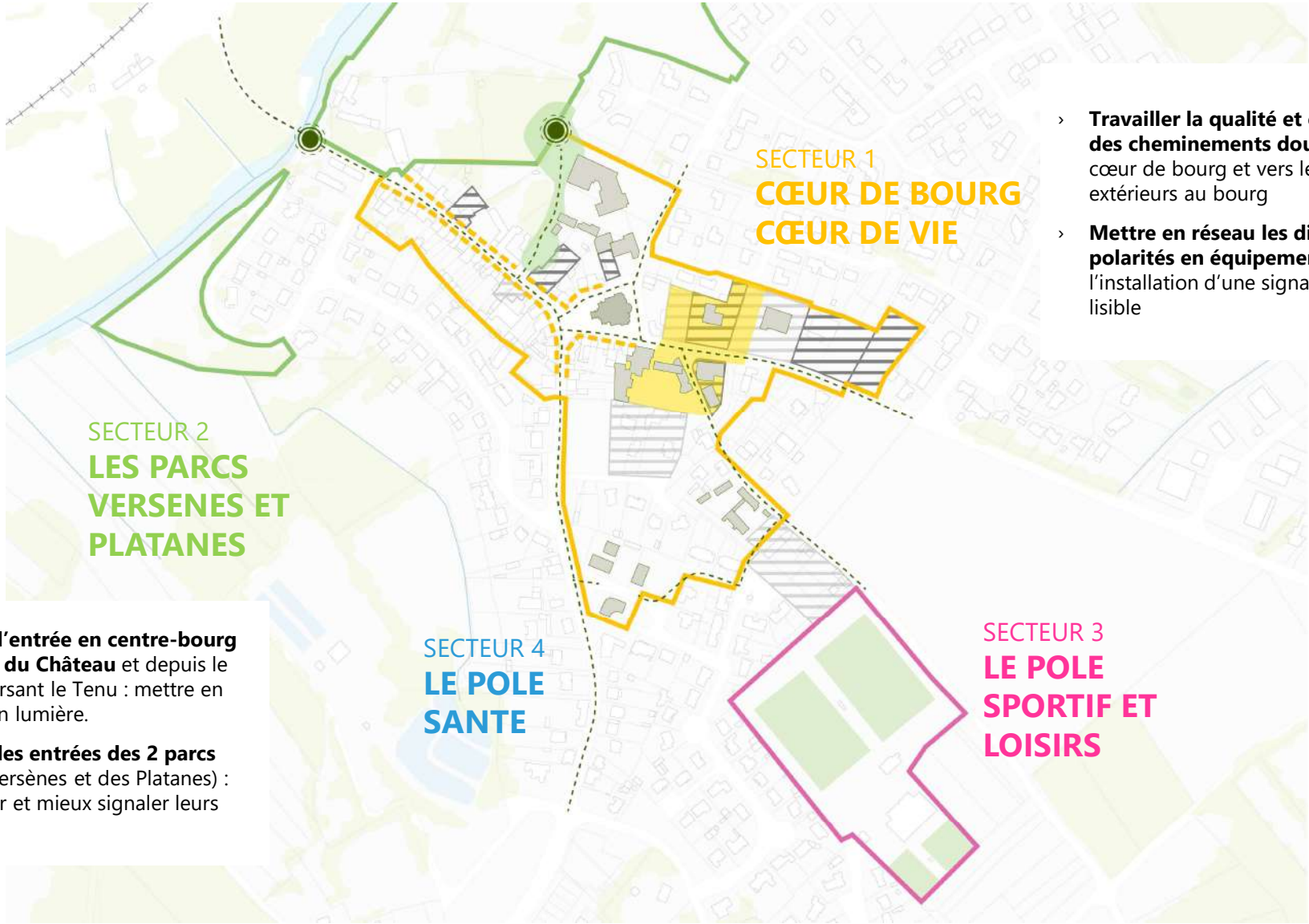

- **Travailler la qualité et continuité des cheminements doux** sur le cœur de bourg et vers les hameaux extérieurs au bourg
- **Mettre en réseau les différentes polarités en équipements** par l'installation d'une signalétique lisible

- **Valoriser l'entrée en centre-bourg par la rue du Château** et depuis le pont traversant le Tenu : mettre en scène et en lumière.
- **Valoriser les entrées des 2 parcs** (parc de Versènes et des Platanes) : théâtraliser et mieux signaler leurs entrées

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

ZOOM SUR LE SECTEUR DU CŒUR DE BOURG

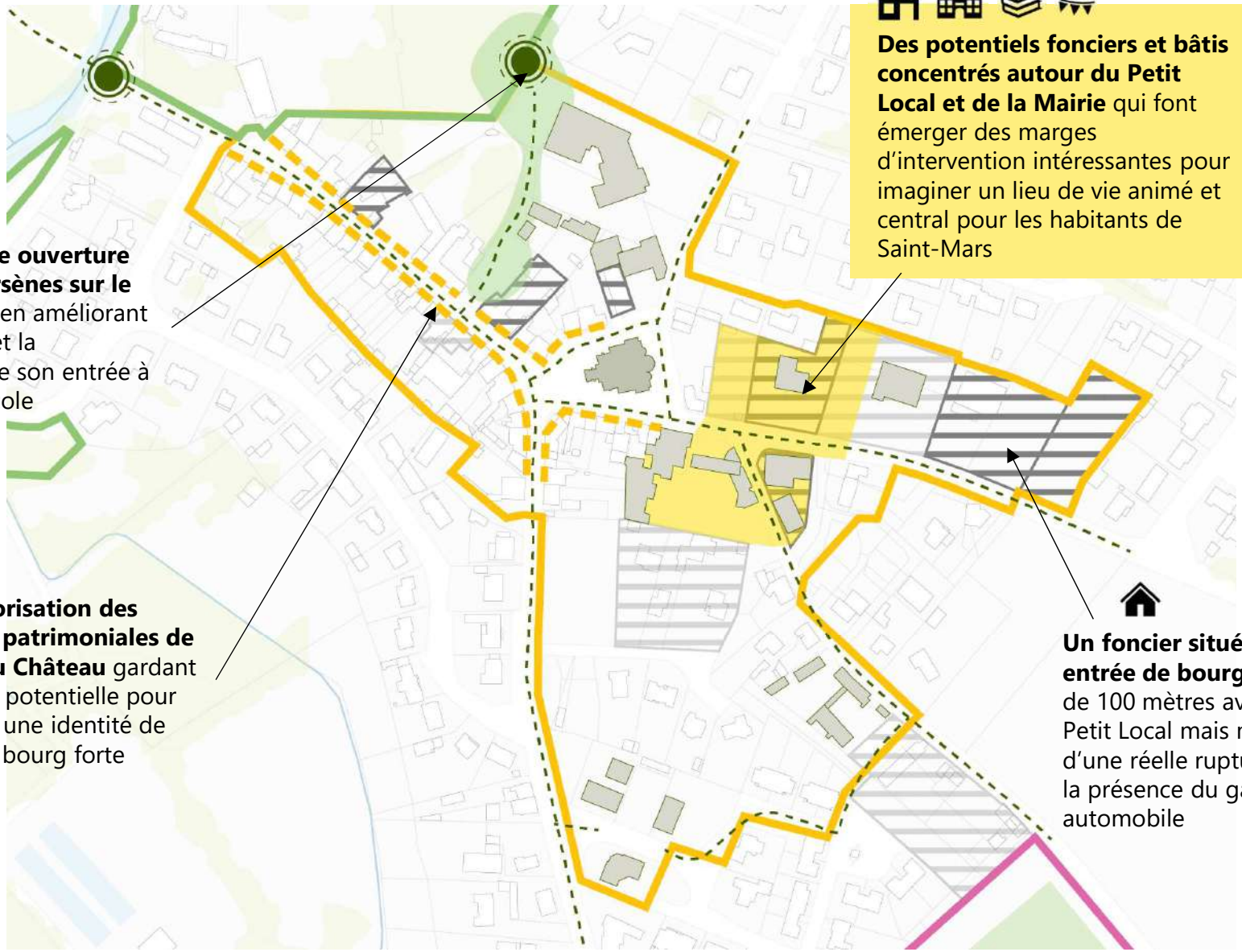

Une plus grande ouverture du parc des Versènes sur le cœur de bourg en améliorant sa signalétique et la théâtralisation de son entrée à proximité de l'école

Des potentiels fonciers et bâtis concentrés autour du Petit Local et de la Mairie qui font émerger des marges d'intervention intéressantes pour imaginer un lieu de vie animé et central pour les habitants de Saint-Mars

Une valorisation des qualités patrimoniales de la rue du Château gardant un réelle potentielle pour marquer une identité de cœur de bourg forte

Un foncier situé en entrée de bourg distant de 100 mètres avec le Petit Local mais marqué d'une réelle rupture avec la présence du garage automobile

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Partie 2

LA STRATÉGIE POUR LE CENTRE-BOURG

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

LA STRATEGIE POUR LE CENTRE-BOURG DE SAINT-MARS-DE-COUTAIS

Une stratégie de développement à imaginer en réponse aux enjeux issus du diagnostic

L'élaboration d'un plan guide pour le centre-ville implique de définir une stratégie de développement cohérente à l'échelle de la centralité en donnant un cap, en s'appuyant sur un positionnement ou parti-pris d'aménagement qui permet une déclinaison logique des actions structurantes. Pour se faire, nous avons identifié les défis fondamentaux auxquels le plan guide se devra de répondre mais aussi les variables qui font découlé des scénarii d'aménagement distincts à intégrer.

LE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-BOURG

1

Les défis fondamentaux pour le centre-bourg de demain

Des axes d'intervention fondamentaux qui visent à renforcer le rôle central du centre-bourg de Saint-Mars-de-Coutais à l'échelle de la commune et répondre aux enjeux issus du diagnostic

2

Le fil rouge pour le centre-bourg de demain

Le choix d'un fil rouge d'aménagement pour de donner un cap, fixer un parti pris d'aménagement qui constituera le cœur de la stratégie et des actions qui en découleront.

3

Le plan guide & la feuille de route pour le centre de bourg

L'élaboration du plan guide sur le centre-bourg de Saint-Mars-de-Coutais qui prendre appui sur le fil rouge choisi pour l'aménagement de la centralité et qui constituera le document de référence pour les 10 prochaines années.

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

LES DÉFIS FONDAMENTAUX POUR LE CENTRE-BOURG ….

Un cœur de bourg en manque d'espace de rencontre autour d'une organisation par polarité à reconnecter

Des axes d'intervention fondamentaux qui visent à renforcer le rôle central du centre-bourg de Saint-Mars-de-Coutais à l'échelle de la commune et répondre aux enjeux issus du diagnostic.

Retrouver des espaces de convivialité et d'animation en (cœur de) centralité

Les axes d'intervention

- Rechercher un nouvel espace de convivialité et de rencontre autour d'un effet de place en cœur de centralité
- Valoriser et développer un réseau de petits jardins récréatifs en cœur de bourg
- Accueillir de nouveaux usages récréatifs dans les parcs et sur les berges

Préserver et développer l'offre commerciale de proximité en cœur de bourg

Les axes d'intervention

- Protéger l'offre commerciale du cœur de bourg
- Organiser l'accueil des nouveaux commerces en centralité (boulangerie, restaurant ?)
- Valoriser et mettre en lumière l'offre commerciale existante

Favoriser la multifonctionnalité à l'échelle du bourg pour multiplier les motifs de fréquentation

Les axes d'intervention

- Conforter les polarités en équipements du bourg : pôle santé, pôle sportif, pôle scolaire notamment
- Renforcer la mixité fonctionnelle sur la rue Saint-Médard
- Permettre la densification (mesurée) en habitat du cœur de bourg pour une zone de chalandise d'hyper-proximité renforcée

Travailler les connexions et interactions entre les polarités du bourg

Les axes d'intervention

- Travailler la qualité des liaisons douces équipements/ commerces
- Réfléchir à une signalétique sur les principaux cheminements
- Traiter prioritairement la liaison avec la gare

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

… SUR UN PERIMETRE D'INTERVENTION À DOUBLE ÉCHELLE

1

Un périmètre d'intensité urbaine comme socle d'intervention du plan guide

Le cœur du plan guide et la stratégie urbaine qui en découle se concentre sur le périmètre resserré du cœur de bourg intégrant les principaux équipements et commerces de la centralité.

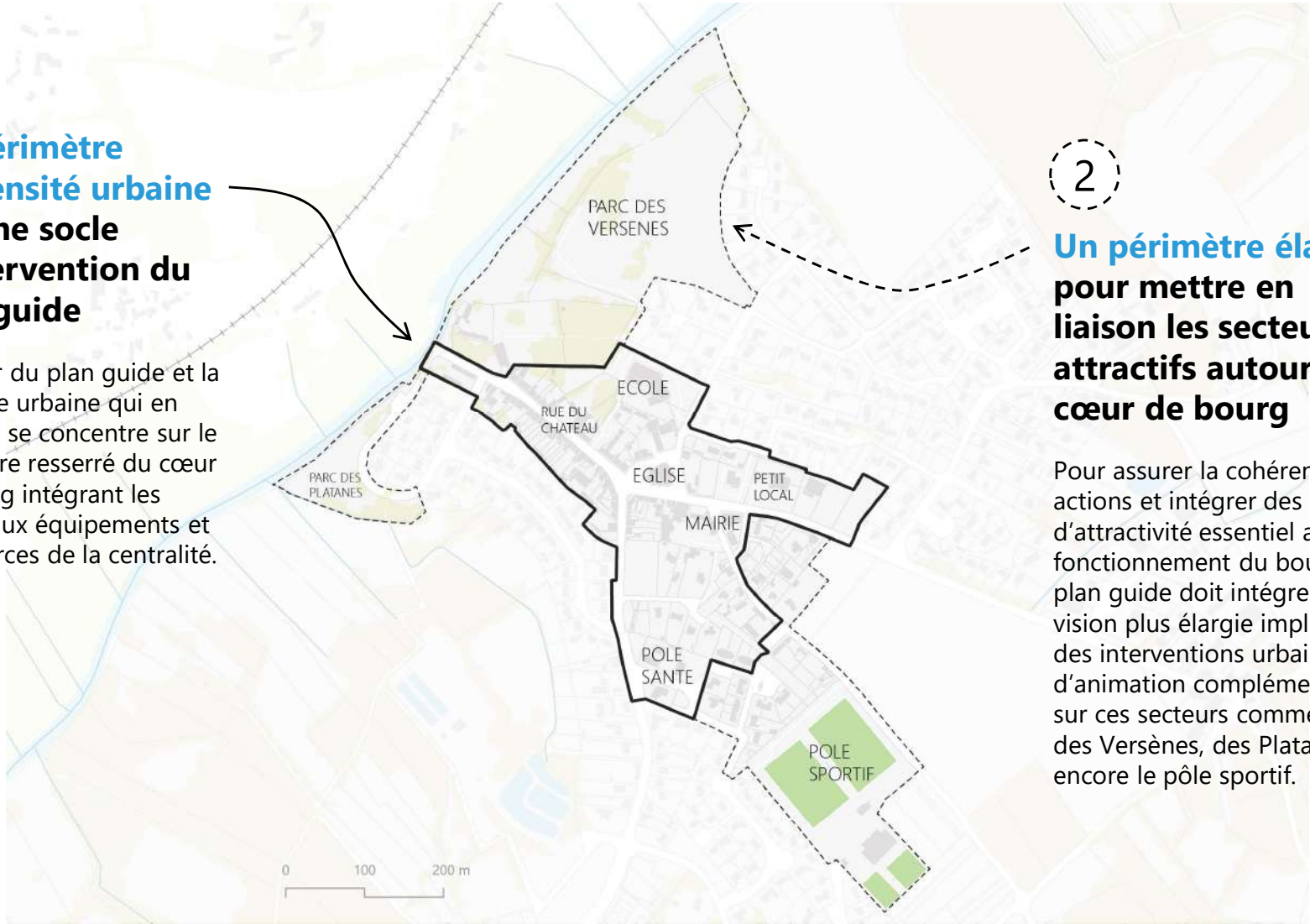

2

Un périmètre élargi pour mettre en liaison les secteurs attractifs autour du cœur de bourg

Pour assurer la cohérence des actions et intégrer des secteurs d'attractivité essentiel au fonctionnement du bourg, le plan guide doit intégrer une vision plus élargie impliquant des interventions urbaines et d'animation complémentaire sur ces secteurs comme le parc des Versènes, des Platanes ou encore le pôle sportif.

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

QUEL FIL ROUGE POUR LE CENTRE-BOURG DE DEMAIN ?

Un fil rouge pour le projet de développement du cœur de bourg

Le choix d'un fil rouge d'aménagement pour de donner un cap, fixer un parti pris d'aménagement qui constituera le cœur de la stratégie et des actions qui en découleront.

SCÉNARIO 1

Un cœur de bourg organisé autour d'une **place commerçante et conviviale**

Un premier fil rouge qui vise **à affirmer la vocation commerciale du cœur de bourg** autour d'une place animée et où les nouvelles formes de commerces éphémères, de plein-air, itinérants trouvent leur place.

#commerce #proximité
#foodtrucks #animations
#local #producteurs

SCÉNARIO 2

Un cœur de bourg structuré le long **d'une trame paysagère et récréative**

Un second fil rouge qui oriente le **projet du cœur de bourg autour d'une dimension nature et végétale** impliquant la création de nouveaux espaces verts propice à l'appropriation nouvelles des espaces.

#nature #jardinpartagé
#végétal #eau #paysage
#square #mail

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

LE CHOIX D'UN FIL ROUGE POUR LE CENTRE-BOURG DE DEMAIN

Un fil rouge pour le projet de développement du cœur de bourg

Le choix d'un fil rouge d'aménagement pour de donner un cap, fixer un parti pris d'aménagement qui constituera le cœur de la stratégie et des actions qui en découleront.

SCÉNARIO 1

Un cœur de bourg organisé autour d'une **place commerçante et conviviale**

Les +

- Un nouvel espace de rencontre aménagé à vocation commerciale entre l'îlot EPF et le Petit Local : phaser l'action pour une intervention en premier lieu sur cette zone, notamment afin d'accueillir une boulangerie à court terme. Volonté de conserver du stationnement proche des commerces avec des arrêts minutes favorisant la rotation.

SCÉNARIO 2

Un cœur de bourg structuré le long **d'une trame paysagère et récréative**

Les +

- Des aménagements plus « végétal et paysager » en centre-bourg et créer des continuités.
- Un front bâti rénové sur la rue du Château.
- Des quais réaménagés au bord du Tenu avec l'installation d'une guinguette estivale (lien avec une autre étude en cours).

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

DU FIL ROUGE À LA STRATÉGIE A L'ÉCHELLE DU BOURG

Un bilan des orientations stratégiques à l'échelle du bourg pour consolider une trame de plan guide

Les travaux et réflexions menées sur les fils rouges proposés ont permis de hiérarchiser et préciser les pistes et secteurs d'interventions à l'échelle du bourg de Saint-Mars de Coutais autour de 3 piliers majeurs.

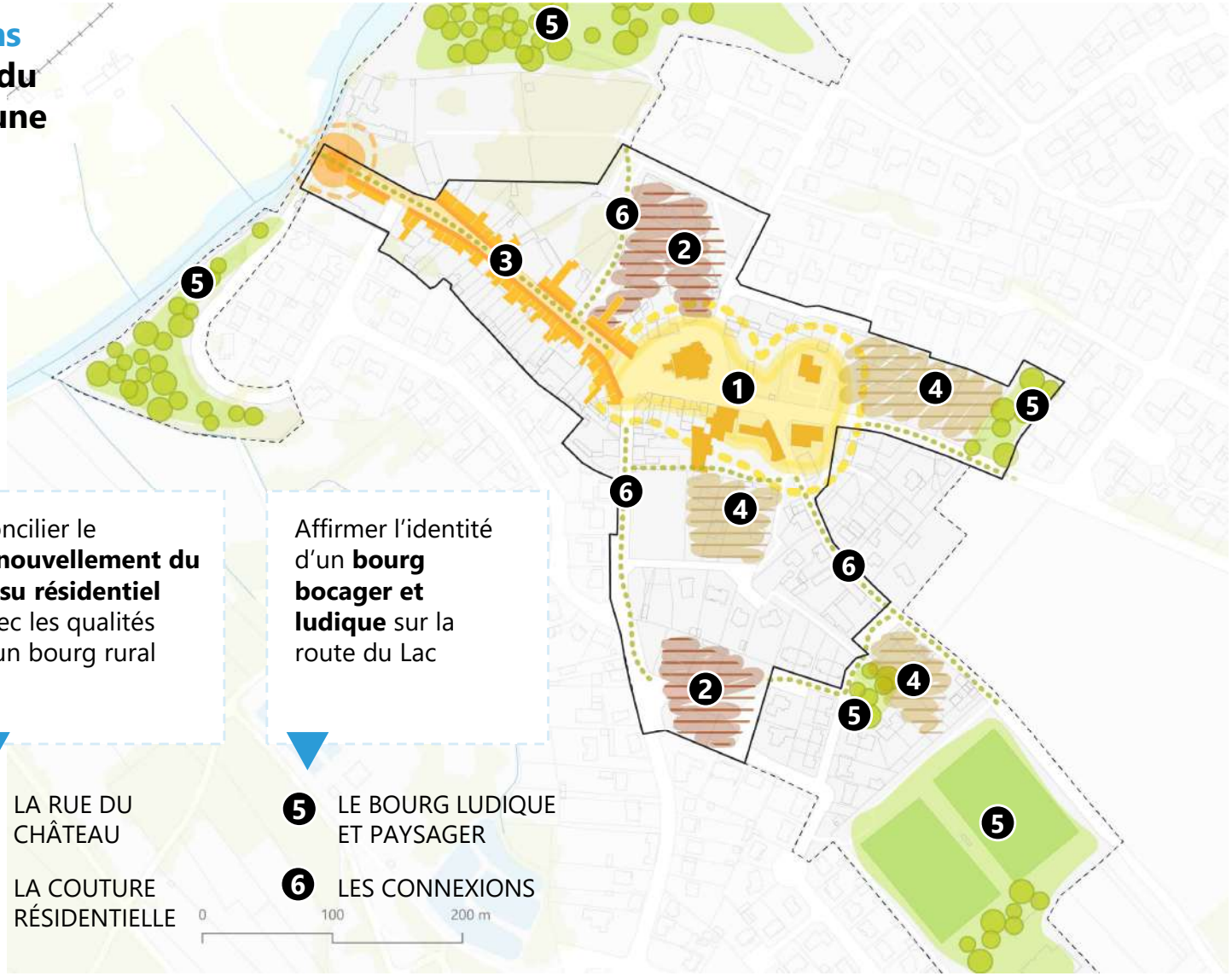

Révéler un cœur de vie animé pour le bourg de Saint-Mars de Coutais

Concilier le **renouvellement du tissu résidentiel** avec les qualités d'un bourg rural

Affirmer l'identité d'un **bourg bocager et ludique** sur la route du Lac

1. LE CŒUR DE VIE
2. LES ÉQUIPEMENTS DU QUOTIDIEN
3. LA RUE DU CHÂTEAU
4. LA COUTURE RÉSIDENTIELLE
5. LE BOURG LUDIQUE ET PAYSAGER
6. LES CONNEXIONS

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

DU FIL ROUGE À LA STRATÉGIE A L'ÉCHELLE DU BOURG

Révéler un cœur de vie animé pour le bourg de Saint-Mars de Coutais

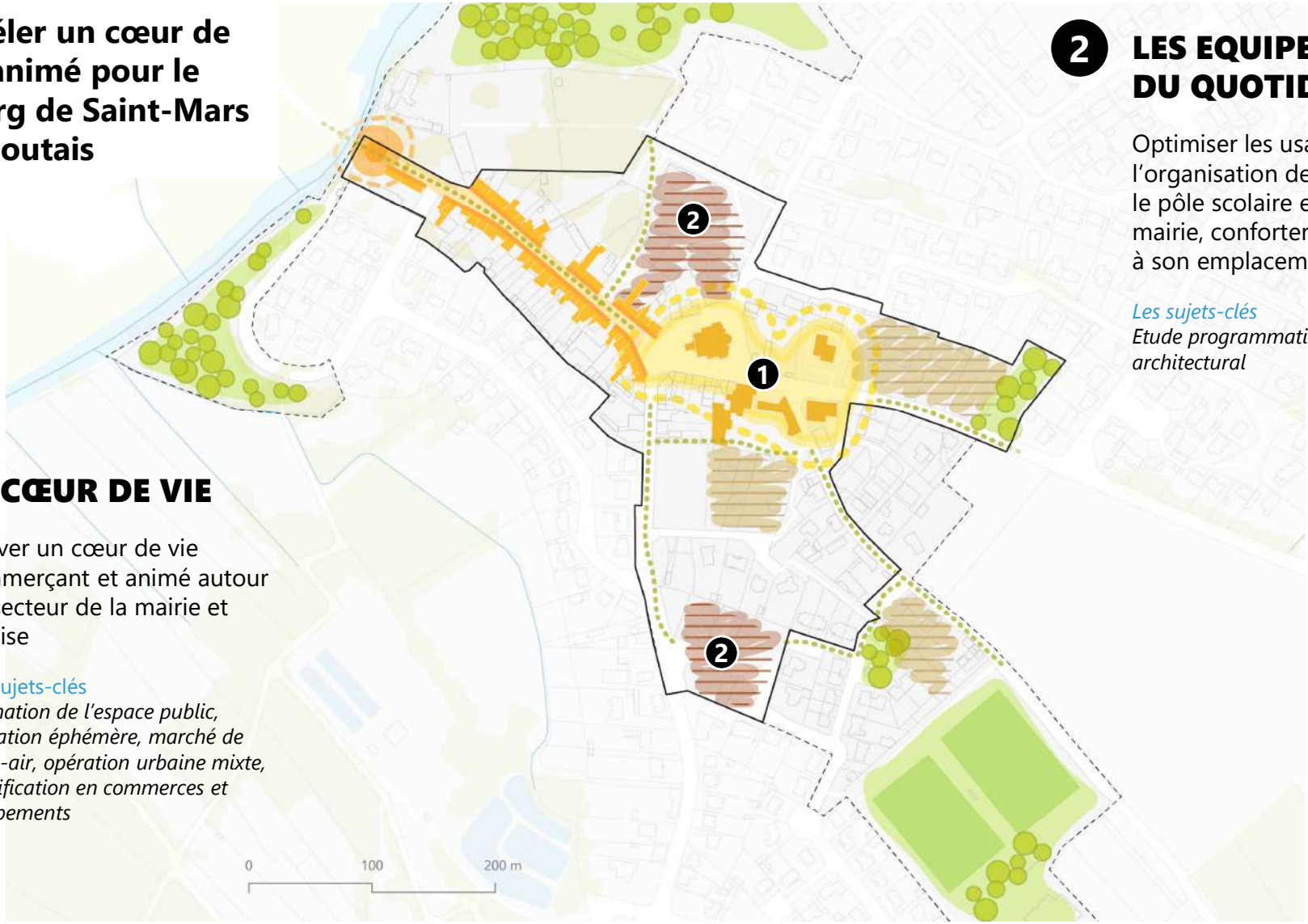

1 LE CŒUR DE VIE

Activer un cœur de vie commerçant et animé autour du secteur de la mairie et l'église

Les sujets-clés

Animation de l'espace public, opération éphémère, marché de plein-air, opération urbaine mixte, densification en commerces et équipements

2 LES EQUIPEMENTS DU QUOTIDIEN

Optimiser les usages et l'organisation des fonctions sur le pôle scolaire et l'ancienne mairie, conforter le pôle santé à son emplacement actuel

Les sujets-clés

Etude programmatique et architectural

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

DU FIL ROUGE À LA STRATÉGIE A L'ÉCHELLE DU BOURG

Concilier le renouvellement du tissu résidentiel avec les qualités d'un bourg rural

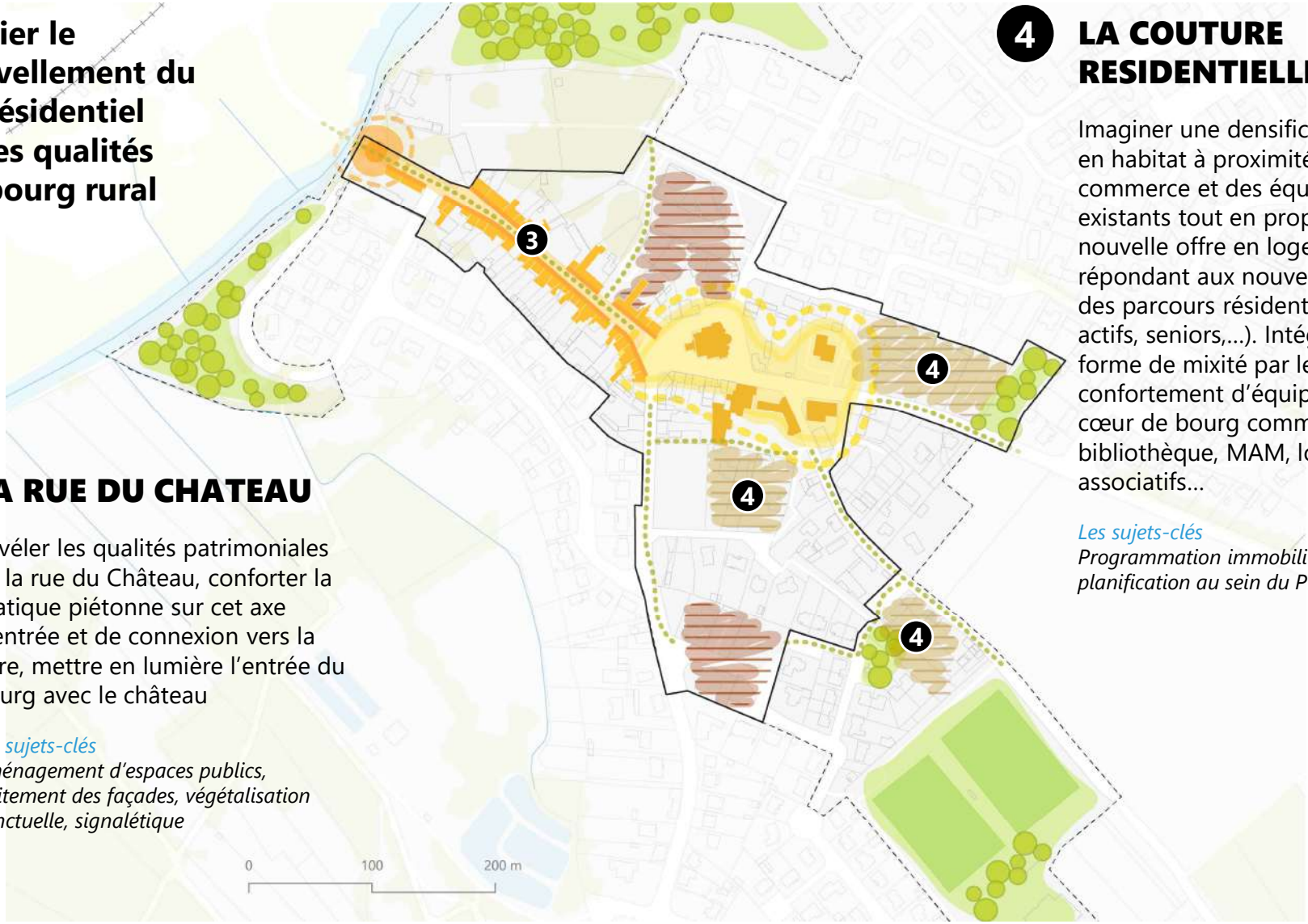

3 LA RUE DU CHATEAU

Révéler les qualités patrimoniales de la rue du Château, conforter la pratique piétonne sur cet axe d'entrée et de connexion vers la gare, mettre en lumière l'entrée du bourg avec le château

Les sujets-clés
Aménagement d'espaces publics, traitement des façades, végétalisation ponctuelle, signalétique

4 LA COUTURE RESIDENTIELLE

Imaginer une densification douce en habitat à proximité du commerce et des équipements existants tout en proposant une nouvelle offre en logements répondant aux nouvelles étapes des parcours résidentiels (jeunes actifs, seniors,...). Intégrer une forme de mixité par le confortement d'équipements en cœur de bourg comme la bibliothèque, MAM, locaux associatifs...

Les sujets-clés
Programmation immobilière mixte, planification au sein du PLU

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

DU FIL ROUGE À LA STRATÉGIE A L'ÉCHELLE DU BOURG

Affirmer l'identité d'un bourg bocager et ludique sur la route du Lac

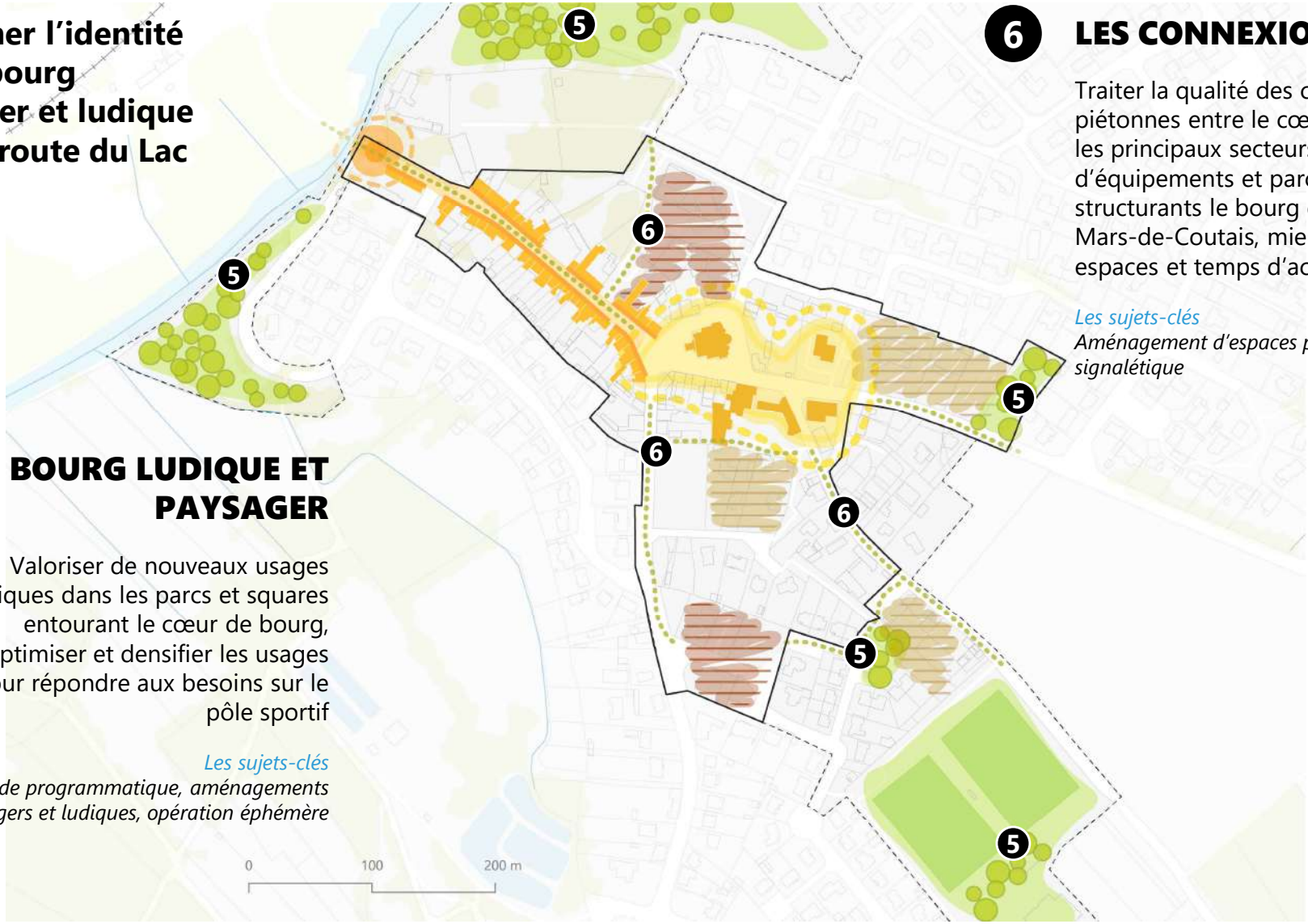

5 LE BOURG LUDIQUE ET PAYSAGER

Valoriser de nouveaux usages ludiques dans les parcs et squares entourant le cœur de bourg, optimiser et densifier les usages pour répondre aux besoins sur le pôle sportif

Les sujets-clés
Etude programmatique, aménagements paysagers et ludiques, opération éphémère

6 LES CONNEXIONS

Traiter la qualité des connexions piétonnes entre le cœur de vie et les principaux secteurs d'équipements et parcs structurants le bourg de Saint-Mars-de-Coutais, mieux signaler les espaces et temps d'accès

Les sujets-clés
Aménagement d'espaces publics, signalétique

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

VERS LA DÉCLINAISON DE LA STRATÉGIE EN PLAN GUIDE....

Pilier 1

Affirmer **l'identité d'un bourg bocager et ludique** sur la route du Lac

7 actions

2026
- **1** victoire rapide
- **2** actions en phase I

2030
- **2** actions en phase II
- **1** action en phase III

Pilier 2

Révéler un cœur de vie animé pour le bourg de Saint-Mars de Coutais

7 actions

2026
- **2** victoires rapides
- **5** actions en phase I

2030

Pilier 3

Concilier le **renouvellement du tissu résidentiel** avec les qualités d'un bourg rural

7 actions

2026
- **3** victoires rapides

2030
- **3** actions en phase II
- **1** action en phase III

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Partie 3

LE PLAN GUIDE POUR LE CENTRE-BOURG

Pilier 1 : Affirmer l'identité d'un bourg bocager et ludique

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Le plan guide pour le centre-bourg

#1 AFFIRMER L'IDENTITÉ D'UN **BOURG BOCAGER ET LUDIQUE**

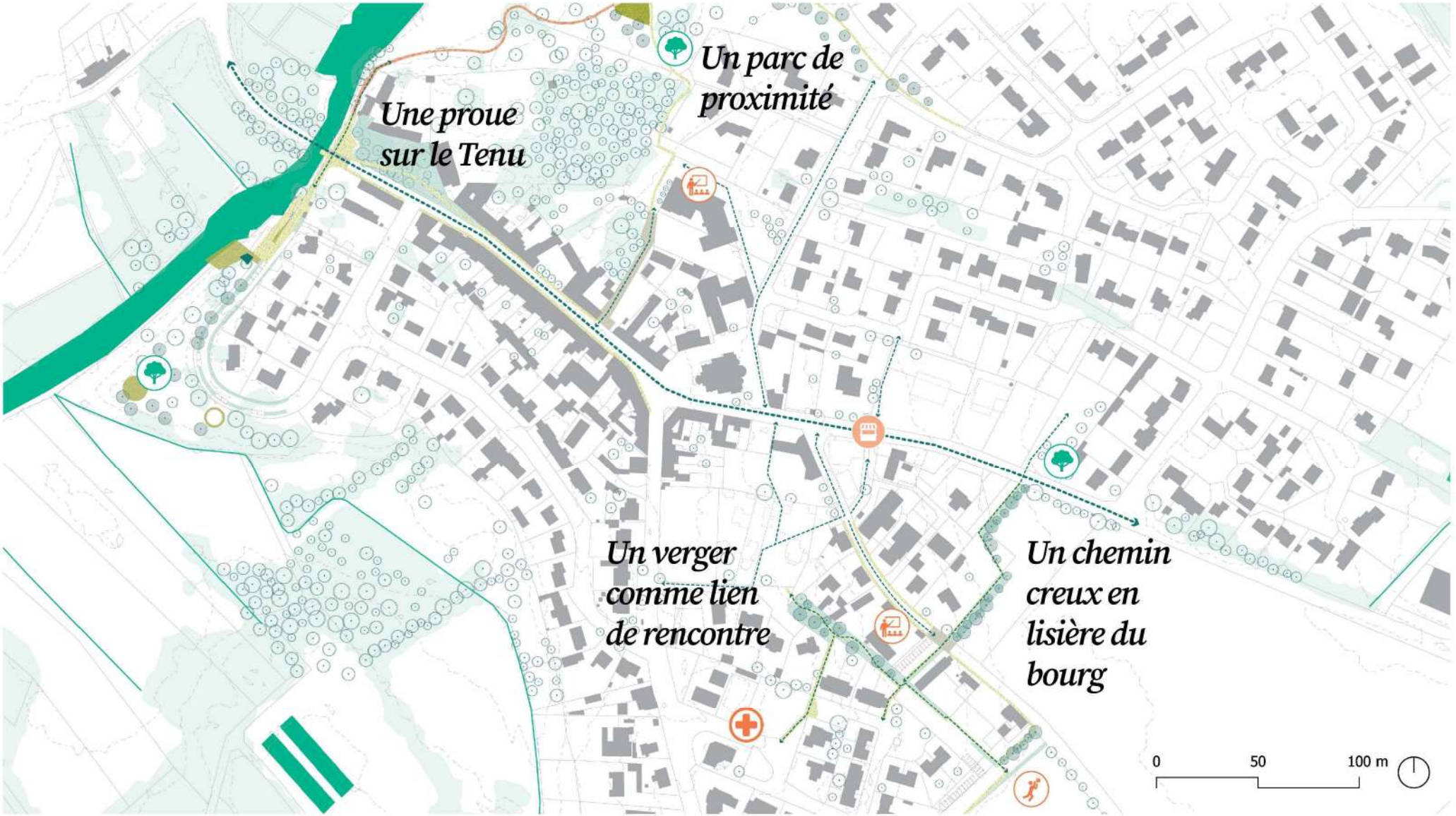

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

#1 AFFIRMER L'IDENTITÉ D'UN **BOURG BOCAGER ET LUDIQUE**

N° de l'action	Titre de l'action	Thématique	Phasage	Contenu
1.1	**Penser une nouvelle signalétique à l'échelle du bourg**	Signalétique	Victoire rapide	Déterminer l'identité visuelle du bourg de Saint-Mars-de-Coutais en écho aux qualités de son environnement, de son cadre de vie.
1.2	**Installer une guinguette éphémère sur les bords du Tenu**	Animation	Victoire rapide	Connecter le plan guide au plan de mise en tourisme du Département, valoriser les berges et offrir un espace de rencontre aménagé pour les pêcheurs et les visiteurs.
1.3	**Améliorer l'offre de jeux du parc des Versènes et le traitement des accès**	Animation et espace public	Phase I (2024-2026)	Diversifier l'offre ludique du parc de Versènes en installant des jeux simples, inscrits dans le paysage et en améliorant la lisibilité des accès aux équipements.
1.4	**Réaménager les quais comme espace de promenade et de flânerie**	Animation et espace public	Phase II (2026-2030)	Offrir un espace de déambulation le long du Tenu, ponctué par des espaces de pause destinés aux habitants comme aux visiteurs de passage.
1.5	**Faciliter l'accès à pied aux équipements sportifs**	Animation et espace public	Phase II-III (2026-2030 et après)	Faciliter et qualifier les parcours piétons : traversée d'un verger, venelles de hameaux, chemins creux, etc.
1.6	**Planter et préserver les lisières d'un bourg bocager**	Mobilité et espace public	Phase II-III (2026-2030 et après)	Améliorer l'inscription du bourg de Saint-Mars-de-Coutais dans un paysage bocager en replantant et repensant ses lisières.
1.7	**Accompagner l'itinérance, de la gare jusqu'au lac**	Mobilité et espace public	Phase II (2026-2030)	Faire évoluer le tracé du GRP Prolonger le traitement de sol en entrée de ville de l'autre côté du pont

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

#1 AFFIRMER L'IDENTITÉ D'UN **BOURG BOCAGER ET LUDIQUE**

Action 1.1

Penser une nouvelle signalétique à l'échelle du bourg

Victoire rapide

Objectif

Proposer une signalétique attractive et harmonisée qui marque l'identité, la spatialisation du cœur de bourg et le lien avec les équipements.

Mise en œuvre

- Définition d'une identité graphique pour la signalétique au regard des marqueurs d'identité du bourg
- Implantation de la signalétique pour marquer les entrées du cœur de bourg, clarifier la multipolarité de la centralité, identifier les cheminements piétons puis marquer l'identité des différentes polarités qui constituent le centre-bourg d'aujourd'hui

Acteurs concernés

Ville de Saint-Mars-de-Coutais
Offices de tourisme
Graphiste spécialiste signalétique

Temporalité

Phase I (2024-2026)

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Action 1.2

Installer une guinguette éphémère sur les bords du Tenu

Victoire rapide

Objectif

Connecter le plan guide au plan de mise en tourisme du Département, valoriser les berges et offrir un espace de rencontre aménagé pour les pêcheurs et les visiteurs.

Mise en œuvre

- Installation d'une structure temporaire ou pérenne mettant en lumière les berges du Tenu
- Déploiement d'animations estivales sous la guiguette sur 2 ou 3 temps forts (concerts, fête du printemps,...)
- Deux hypothèses d'implantation : au pied du château (installation temporaire) ou le long du Tenu (installation temporaire/pérenne), cf Action 1.5)

Acteurs concernés

Ville de Saint-Mars-de-Coutais
Le Voyage à Nantes
Office de Tourisme Sud Pays de Retz
Conseil Départemental de Loire-Atlantique

Région

Guinguette La Huchette, Château-Thébaud (Crédits photo : Camille Guery)

Parc Maurice, Bruxelles

Abri de pêche, Niall McLaughlin

Temporalité

Phase I (2024-2026)

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Action 1.3

Améliorer l'offre de jeux du parc des Versènes et le traitement des accès

Objectif

Proposer de nouveaux usages récréatifs au sein du parc des Versènes, espace proche du cœur de bourg très apprécié des habitants

Mise en œuvre

- Possibilité d'association des écoles et riverains au dessin du sentier et des jeux (choix de plantes et des jeux, espaces pédagogiques, etc.)
- Consultation de l'ABF sur la base des travaux/plantations envisagées
- Aménagement sur les parcelles AK48 et AK133 d'un sentier adapté PMR ponctué d'assises et planté. Extension de l'espace de jeux actuel (maîtrise foncière communale)
- Acquisition foncière d'un tronçon parcelle ZD1 ou AK34 et réalisation de la liaison longeant le château (solution compatible avec un passage en zone humide : platelage bois par exemple)

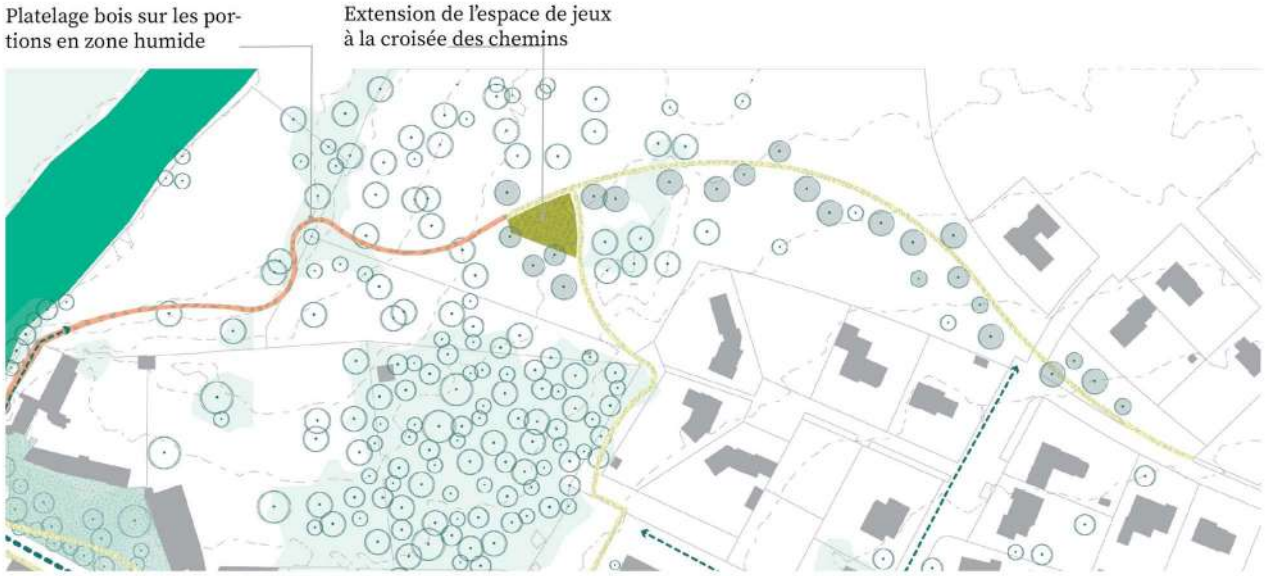

// ECOLE CHAMPENOIS, NANTES

// ECOLE SKOVBAKKE CEBRA ET MBYLAND, DANEMARK

// ÉCOLE MARGUERITE-BOURGEOYS, SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

Temporalité

Phase I (2024-2026)
Phase II (2026-2030)

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Action 1.4

Réaménager les quais comme espace de promenade et de flânerie

Objectif

Réinvestir les quais le long du Tenus et permettre aux habitants de mieux s'approprier cet espace paysager qualitatif à proximité du cœur de bourg en proposant un nouveau lieu de balade

Mise en œuvre :

- Consultation de l'ABF sur la base des travaux/plantations/évolutions réglementaires envisagés
- Travaux de mise en valeur du Tenu, du Quai des Yoles à la rue du Marais
- Acquisition foncière (AK3) et intégration à l'esplanade : suppression haie mono-spécifique et clôtures
- Communication sur l'offre de loisirs

Acteurs concernés

Ville de Saint-Mars-de-Coutais
UDAP (Architecte des Bâtiments de France)
Le Voyage à Nantes
Office de Tourisme Sud Pays de Retz
Conseil Départemental de Loire-Atlantique

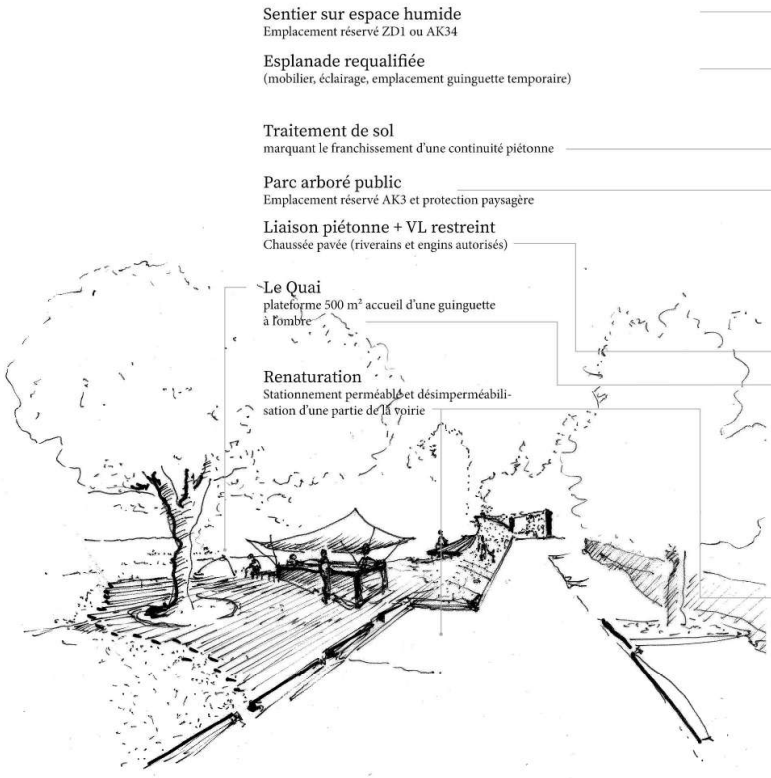

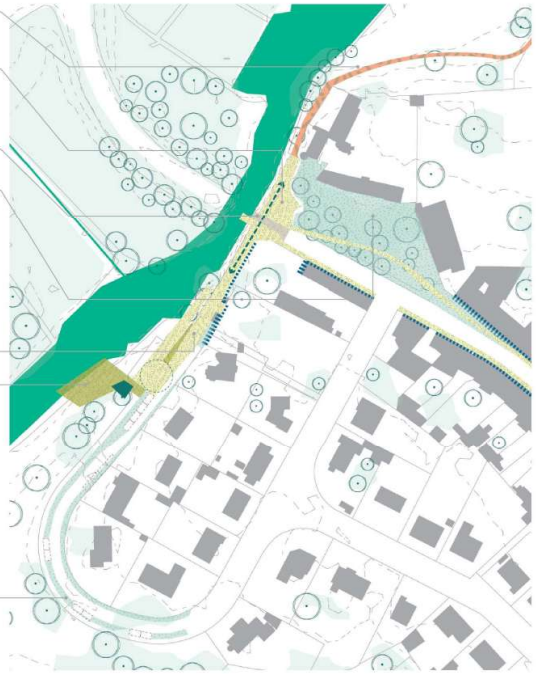

Temporalité

Phase II (2026-2030)

Financement

Agence de l'Eau Loire-Bretagne

- Appel à projets - Renaturation des villes et villages (candidatures jusqu'au 30/06/24)
- Subvention : 70%
- État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif : Réflexion / conception, Mise en œuvre / réalisation,

Région

- Aménagements cyclables touristiques des itinéraires et véloroutes (Pays de la Loire ACTIV)
- État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif : Réflexion / conception, Mise en œuvre / réalisation, Usage / valorisation,
- Dépenses/actions couvertes : Dépenses d'investissement,

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Action 1.4

Réaménager les quais comme espace de promenade et de flânerie

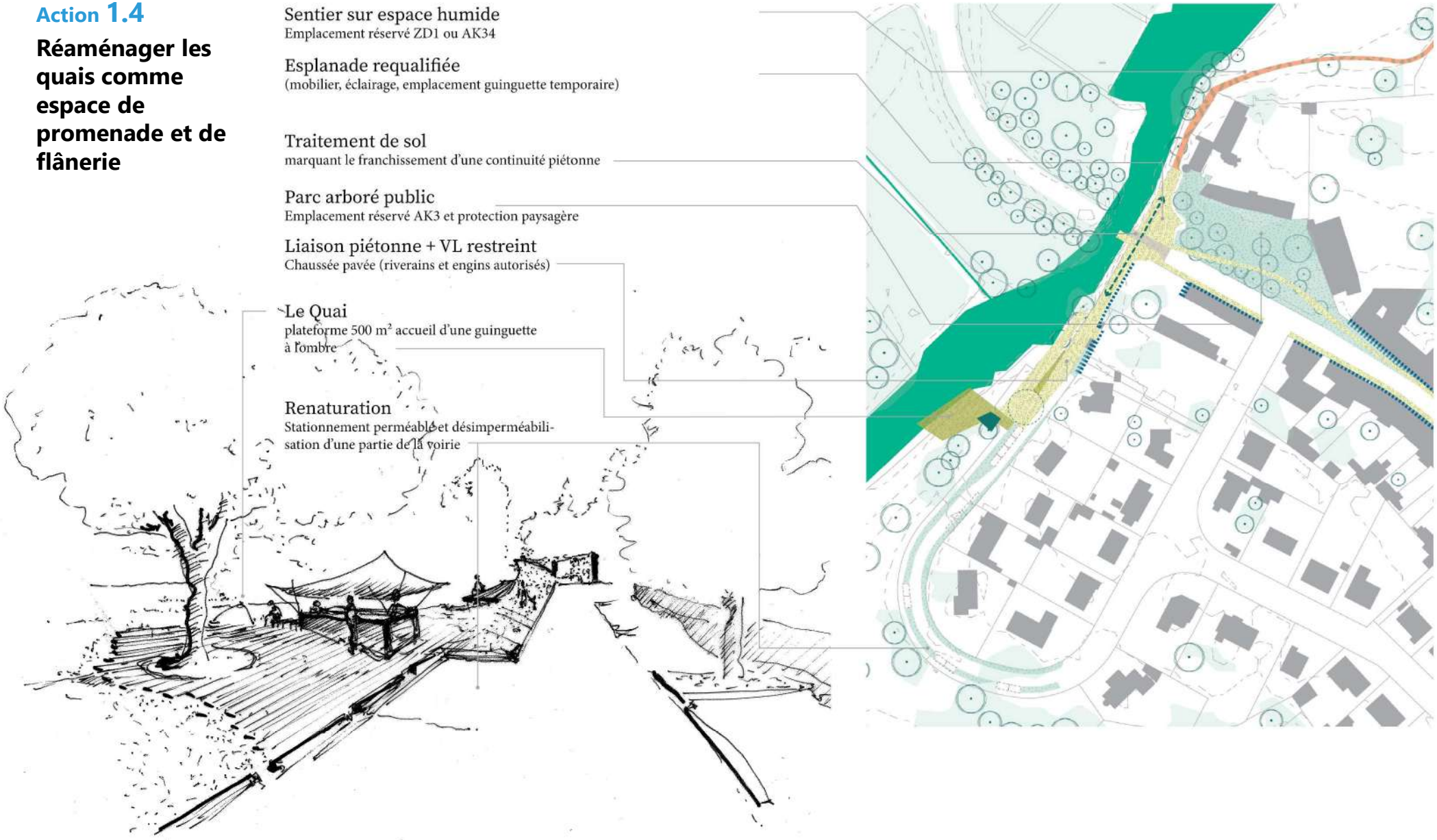

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Action 1.5

Faciliter l'accès à pied aux équipements sportifs

Objectif

Valoriser et sécuriser les accès vers le pôle sportif pour encourager la pratique de la marche et les connections piétonnes vers ce pôle d'équipements structurants

Mise en œuvre

- Acquisition foncière (ER AI112)
- Consultation des écoles et association pour conception du verger
- Plantation du verger et amorce de liaison piétonne
- Acquisition foncière (ER partie AI97, AI114, AI251, AI 115)
- Réalisation de la liaison piétonne en lien avec l'opération de logements sur AI114 et réaménagement du stationnement

Acteurs concernés

Ville de Saint-Mars-de-Coutais
UDAP (Architecte des Bâtiments de France)
Ecoles et associations
Riverains

Temporalité

Phase II (2026-2030)
Phase III (2030 et après)

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Action 1.5

Faciliter l'accès à pied aux équipements sportifs

Financement

- Région aménagements cyclables touristiques des itinéraires et véloroutes (Pays de la Loire ACTIV)
    - État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif : Réflexion / conception, Mise en œuvre / réalisation, Usage / valorisation,
    - Dépenses/actions couvertes : Dépenses d'investissement
- Office Français de la Biodiversité (selon AAP)

Temporalité

Phase II (2026-2030)
Phase III (2030 et après)

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Action 1.6

Planter et préserver les lisières d'un bourg bocager

Objectif

Mettre en lumière l'entrée de bourg paysagère par l'est en traitant ces lisières et proposant un aménagement paysager plus qualifié sur le jardin des Nouettes

Mise en œuvre

- Requalification du jardin des Nouettes en lien avec le projet rue Saint-Médard
- Acquisition foncière (ER AI 81 et 82)
- Plantation des haies

Acteurs concernés

Ville de Saint-Mars-de-Coutais
Agriculteurs

Financements

Région Règlement « Liger Bocage et Agroforesterie »

- État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif : Réflexion / conception, Mise en œuvre / réalisation, Usage / valorisation

Office Français de la Biodiversité (selon AAP)

Temporalité

Phase II (2026-2030)

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Partie 3

LE PLAN GUIDE POUR LE CENTRE-BOURG

Pilier 2 : Révéler un cœur de vie animé pour le bourg de Saint-Mars de Coutais

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Le plan guide pour le centre-bourg

#2 RÉVÉLER UN CŒUR DE VIE ANIMÉ POUR LE BOURG

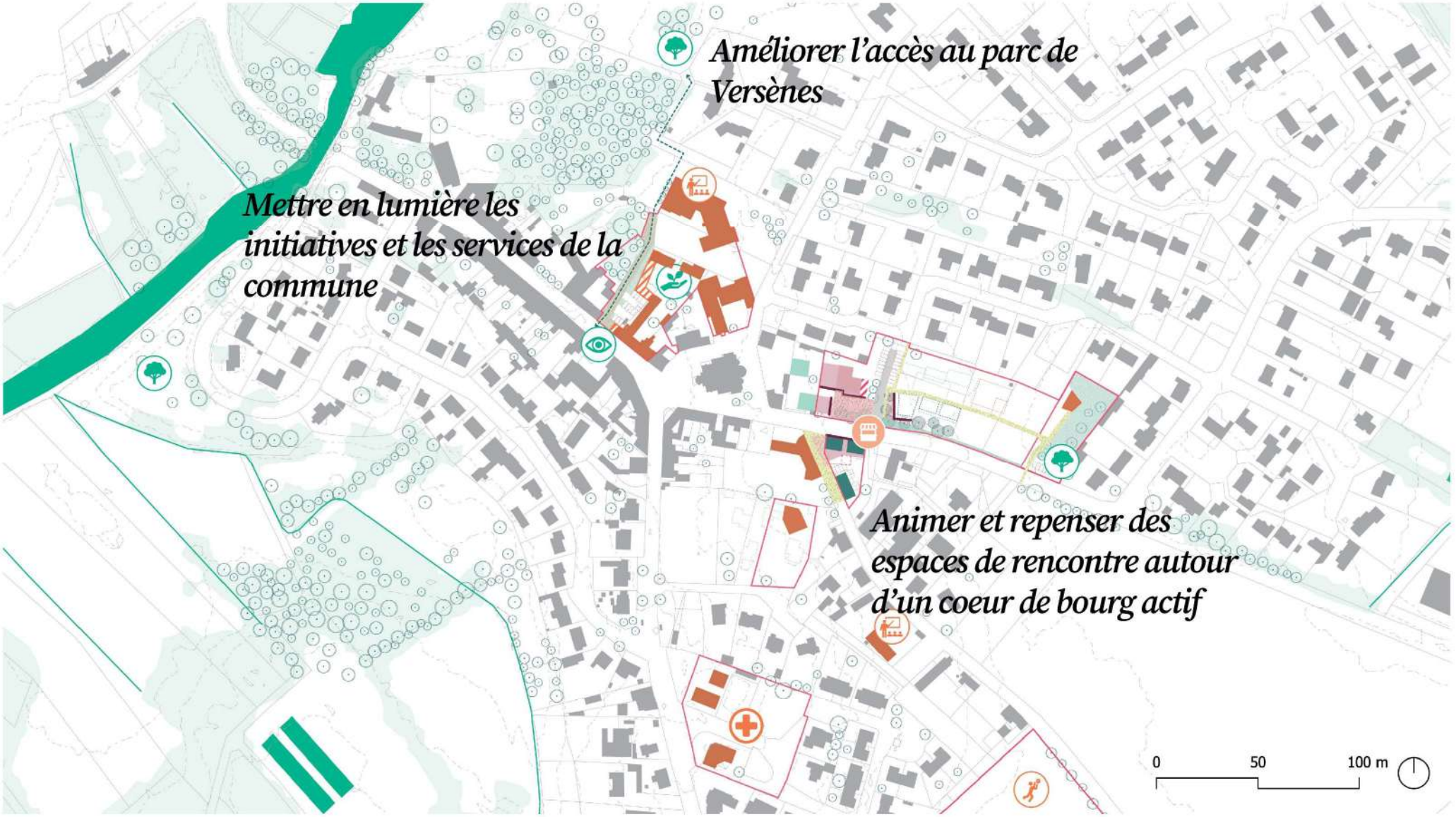

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

#2 RÉVÉLER UN CŒUR DE VIE ANIMÉ POUR LE BOURG

N° de l'action	Titre de l'action	Thématique	Phasage	Contenu
2.1	**Animer les espaces publics du cœur de vie par de l'éphémère**	Animation	Victoire rapide	Multiplier les occasions de visiter le cœur de bourg grâce aux animations et en utilisant l'urbanisme éphémère pour créer la curiosité.
2.2	**Conforter le marché de plein-air hebdomadaire**	Animation	Victoire rapide	S'appuyer sur le marché existant pour développer une nouvelle offre plutôt tournée vers la convivialité et organisée en marché de food truck
2.3	**Faciliter l'installation d'une boulangerie**	Commerces	Phase I (2024-2026)	Accompagner ou porter un projet de boulangerie au sein d'une opération mixte participant à la structuration de la place
2.4	**Organiser l'offre de services de proximité autour d'un lieu de rencontre**	Espace public	Phase I (2024-2026)	Aménager un espace de rencontre animé organisant l'offrant de commerces et de services de proximité
2.5	**Conforter le pôle santé**	Equipements	Phase I (2024-2026)	Accompagner les projets d'équipement du pôle santé
2.6	**Optimiser l'usage des équipements scolaires, associatifs et sportifs**	Equipements	Phase I (2024-2026)	Identifier les conditions de déplacement des associations et des locaux jeunes, de manière à activer le site de la Verrière. Programmer la réhabilitation des pôles d'équipement rue du Château et sur le pôle sportif.

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Action 2.1

Animer les espaces publics du cœur de vie par de l'éphémère

Victoire rapide

Objectif

Animer les espaces publics du centre-bourg sur l'ensemble de l'année pour créer la curiosité et l'intérêt tout en impliquant les habitants

Mise en œuvre

Instaurer un programme d'animation participative à mettre en place sur le centre-ville impliquant les habitants, les usagers, les écoles et les associations :

- Fabriq' de mobilier urbain : Fabrication de mobilier en palette par les habitants
- Rues colorées : peindre des pavés dans les rues (Exemple de la rue du jeu des enfants à Strasbourg).
- Atelier tricot pour habiller les arbres ou le mobilier urbain
- Fabrication de lanterne et lampions à suspendre dans les rues.

Acteurs concernés

Ville de Saint-Mars-de-Coutais
Ecoles et associations locales
Artistes/Artisans locaux

Temporalité

Phase I (2024-2026)

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Action 2.2

Conforter le marché de plein-air hebdomadaire

Victoire rapide

Objectif

Renforcer le marché hebdomadaire du vendredi soir en lui octroyant une vocation plus gourmande et conviviale en période estivale par l'installation d'un ou 2 food trucks

Mise en œuvre

- Lancement d'un appel à candidature pour accueillir des Food-truck, Bar-truck ou autres commerces éphémères sur la place devant le Petit Local
- Apporter quelques aménités sur leur lieu d'installation avec un bel éclairage, des suspensions ou guirlandes puis l'aménagement de mobilier pour inciter les clients à consommer sur place (en période estivale notamment) et ainsi animer la place.

Acteurs concernés

Ville de Saint-Mars de Coutais

Temporalité

Phase I (2024-2026)

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Action 2.3

Faciliter l'installation d'une boulangerie pour constituer un cœur commerçant

Objectif

Structurer une centralité commerciale animée et resserrée autour du secteur Mairie/Petit local et répondre aux besoins d'installation d'une nouvelle boulangerie

Principe pour les implantations commerciales (capacité 500 m² SP environ)

- Boulangerie 300 m² sur l'îlot sud ou îlot « petit local » : visibilité du commerce depuis la rue
- Qualités patrimoniales à intégrer au projet
- Equilibre à discuter avec l'opérateur Habitat 44 sur îlot sud
- Petite capacité supplémentaire de cellules commerciales sur la parcelle de l'épicerie (200 m² SP)

Financement

- Banque des Territoires : Financement pour l'aménagement et l'immobilier d'activité
- Centralités 44 : acquisition et portage de la boulangerie (non cumulable avec prêt BdT)
- Bailleur : intégration au montage de l'opération îlot sud

Temporalité

Phase I (2024-2026)

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Action 2.4

Organiser l'offre de services de proximité autour d'un lieu de rencontre

Objectif

Organiser une offre commerciale et de services autour d'un nouvel espace de rencontre propice à la flânerie tout en préservant l'accessibilité des commerces

Principe pour l'aménagement de l'espace public

- Déplacement de la voie d'accès au Petit Local : aménagement rapide de la place et activation des terrasses, meilleure visibilité pour les commerces et qualité du cadre de vie
- Perspective d'extension des terrasses à l'est pour une implantation commerciale (200 m² SP) ouvrant la vue sur l'église et la place
- Traitement paysager du front de rue
- Offre de stationnement temporaire sur la rue Saint-Médard (10 – 15 p. selon emprise négociée)

Temporalité

Phase I (2024-2026)
Phase II (2026-2030)
Phase III (2030 et après)

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Action 2.5

Conforter le pôle santé en centre-bourg comme moteur de fréquentation

Objectif

Conforter les praticiens de santé sur la commune de Saint-Mars-de-coutais et faciliter l'accueil de nouveaux praticiens pour répondre aux besoins des habitants

Principe

Extension du pôle santé pour permettre l'accueil de nouveaux praticiens et conforter la fonction médicale en cœur de bourg en interaction avec les autres usages et fonction :

Projet de construction pour l'installation de **XX praticiens de santé** permettant de compléter l'offre existante de Saint-Mars-de-Coutais

Financement

- Région : « Soutien en faveur des centres de santé pluriprofessionnels (CSP) »
  - État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif : Réflexion / conception, Mise en œuvre / réalisation, Usage / valorisation
  - Dépenses/actions couvertes : Dépenses d'investissement

Temporalité

Phase I (2024-2026)

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Action 2.6

Optimiser l'usage des équipements scolaires, associatifs et sportifs

Objectif

Evaluer et préciser les besoins en matière d'équipements sur la commune, les potentiels de mutualisation et d'optimisation de certains bâtiments. Mieux connaitre les capacités de mutations du patrimoine communal.

Mise en œuvre

Lancer une étude de programmation architecturale visant à établir un bilan de l'utilisation des différents équipements scolaires, associatifs et sportifs afin d'identifier les futurs besoins et d'assurer une meilleure optimisation dans l'usage de ces équipements publics.

1. **Rue du Château** : étude de programmation / conception architecturale pour réhabilitation/ extension du théâtre/restaurant scolaire/périscolaire/loisirs et accueil d'associations culturelles, accueil des jeunes

2. **Pôle sportif** : Etude de programmation / conception architecturale pour vestiaires, associations sportives et comité des fêtes

Temporalité

Etude : Phase I (2024-2026)
Petite Enfance MAM : Phase II (2026-2030)
Bibliothèque : Phase III (2030 et après)

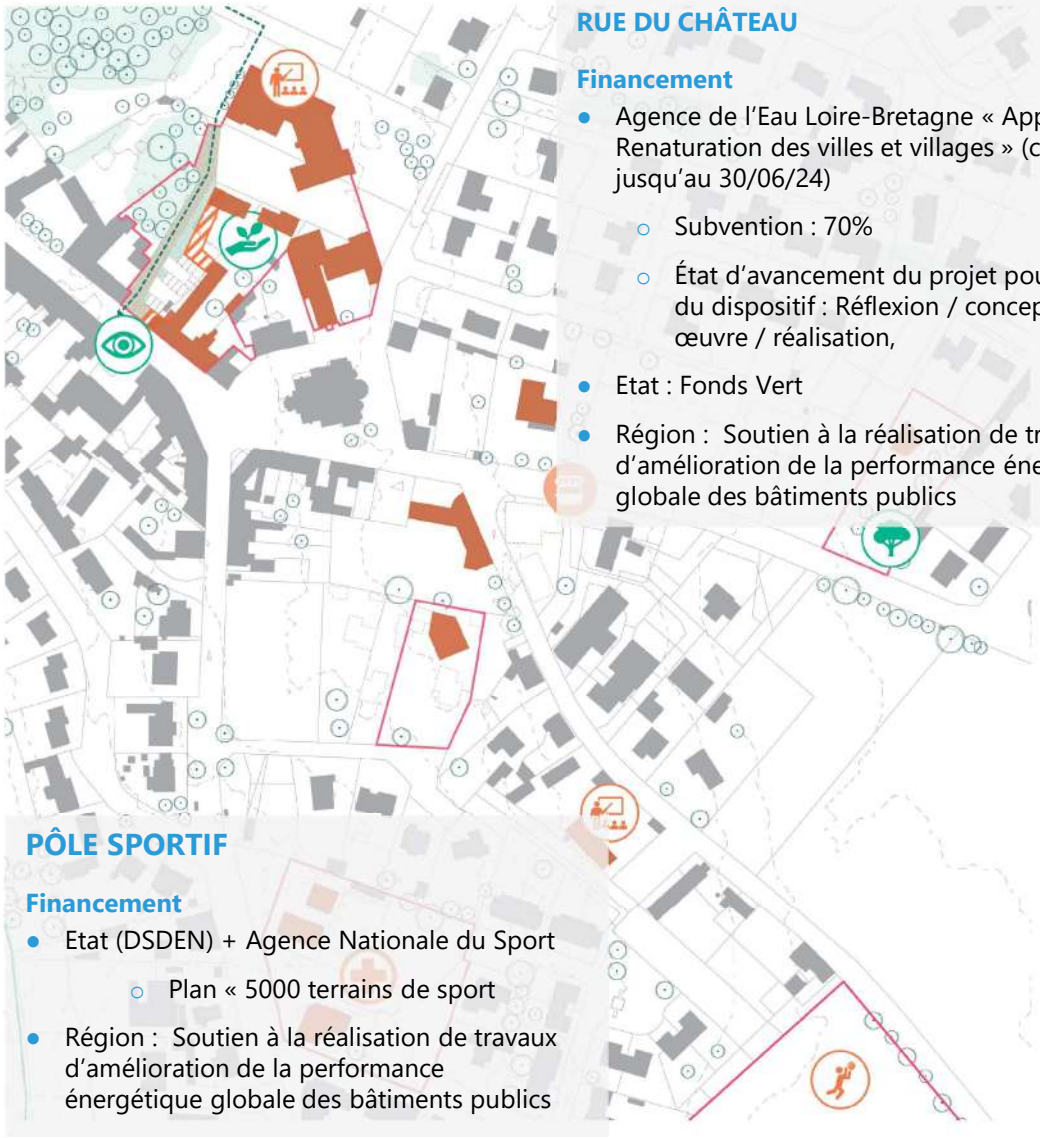

RUE DU CHÂTEAU

Financement

- Agence de l'Eau Loire-Bretagne « Appel à projets - Renaturation des villes et villages » (candidatures jusqu'au 30/06/24)
  - Subvention : 70%
  - État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif : Réflexion / conception, Mise en œuvre / réalisation,
- Etat : Fonds Vert
- Région : Soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics

PÔLE SPORTIF

Financement

- Etat (DSDEN) + Agence Nationale du Sport
  - Plan « 5000 terrains de sport
- Région : Soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Action 2.6

Optimiser l'usage des équipements scolaires, associatifs et sportifs

Zoom sur les possibilités d'aménagement et d'extension aux abord du pôle scolaire

Améliorer la lisibilité du parcours vers le Parc de Versenes par une voie apaisée

Désimperméabilisation de la cour de l'école et perspectives de reconfiguration immobilière (périscolaire, restauration scolaire)

Envisager une évolution foncière pour réduire le pincement de l'espace public

Accompagner le parcours par un aménagement végétal

Un petit îlot stationné (en impasse ?) accessible en sens unique

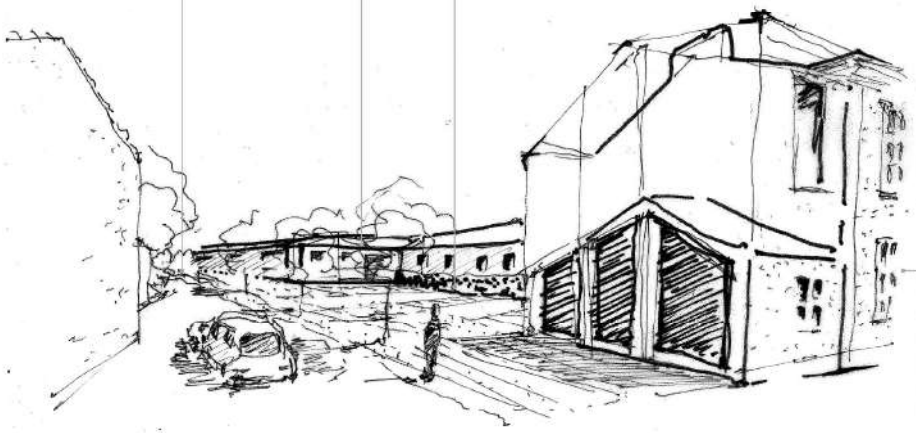

Possibilité d'extension de l'ancienne mairie pour marquer l'angle et amener vers le Parc

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Action 2.6

Optimiser l'usage des équipements scolaires, associatifs et sportifs

Mise en œuvre

Construction de nouveaux équipements recevant du public :

- Bibliothèque (*200 m² SP*) à l'arrière de la mairie
- MAM (*100 m² SP*) au cœur du jardin des Nouettes

Temporalité

Etude : Phase I (2024-2026)
Petite Enfance MAM : Phase II (2026-2030)
Bibliothèque : Phase III (2030 et après)

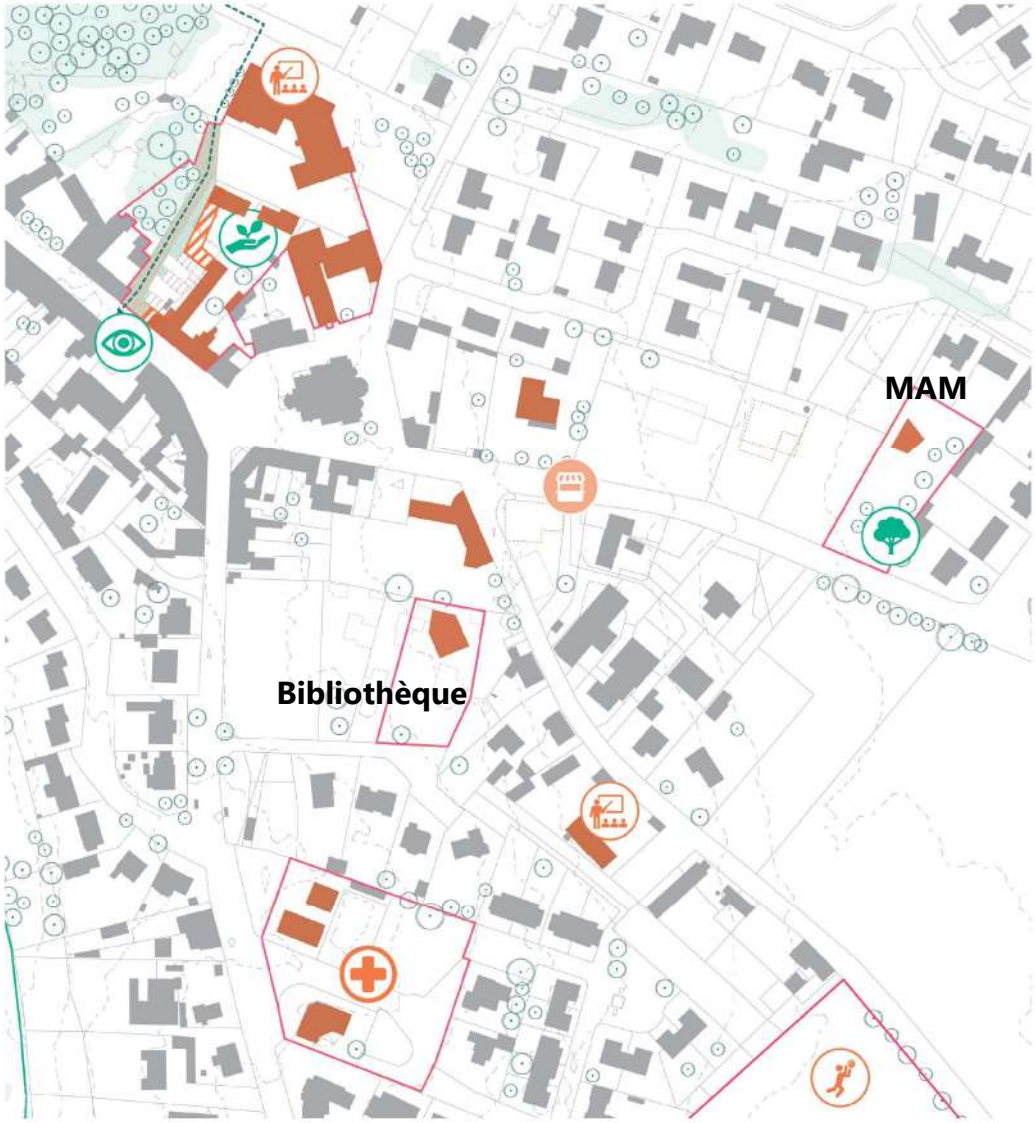

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Partie 3

LE PLAN GUIDE POUR LE CENTRE-BOURG

Pilier 3 : Concilier le renouvellement du tissu résidentiel avec les qualités d'un bourg rural

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Le plan guide pour le centre-bourg

#3 CONCILIER LE TISSU RÉSIDENTIEL AVEC LES QUALITÉS D'UN BOURG RURAL

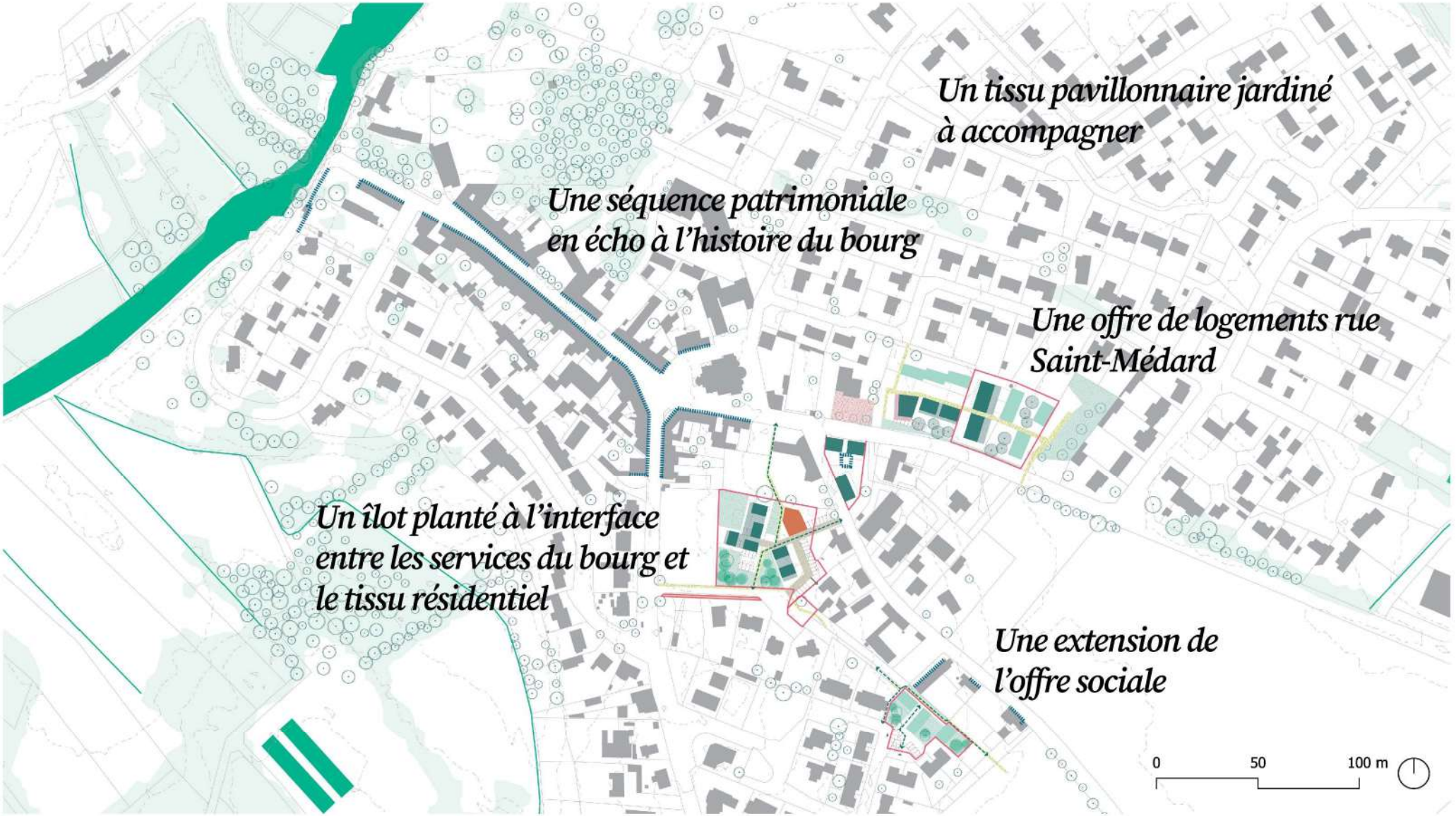

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

#3 CONCILIER LE TISSU RÉSIDENTIEL AVEC LES QUALITÉS D'UN BOURG RURAL

N° de l'action	Titre de l'action	Thématique	Phasage	Contenu
3.1	**Engager une végétalisation à court terme de la rue du Château**	Espace public	Victoire rapide	Animer la rue du Château pour agrémenter les trajets quotidiens de la gare au cœur de bourg. Les actions permettront de souligner la patrimonialité du front bâti et d'associer les habitants et écoles.
3.2	**Encadrer la division parcellaire dans le PLU**	Réglementaire	Victoire rapide	Modifier le document d'urbanisme pour accompagner la division parcellaire et éviter une densification peu qualitative (emprise de pleine terre, gestion des vis-à-vis, etc.)
3.3	**Protéger le bâti d'intérêt patrimonial**	Réglementaire	Victoire rapide	Inciter à la réhabilitation des façades de la rue du Château dans le respect des caractéristiques patrimoniales du bâti ancien. Préserver des ouvrages participant à la qualité de la lecture du bourg (muret, construction)
3.4	**Proposer une offre de petits logements accessibles à l'arrière de la mairie**	Habitat	Phase II (2026-2030)	Orienter les projets vers une offre de logements de petite taille à proximité directe des équipements et services, conservant les jardins actuels.
3.5	**Soigner l'entrée de ville côté Lac**	Habitat	Phase III (2030 et après)	Etendre l'offre à vocation sociale à proximité de l'école par une petite opération au stationnement déporté desservie par un système de venelles.
3.6	**Proposer une nouvelle offre de logements le long de la rue Saint-Médard**	Habitat	Phase I-II (2024-2030)	Activer le site de La Verrière au moyen d'une opération de logements mutualisant accès et stationnement, tournée vers le jardin des Nouettes et régénérant les sols.

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

#3 CONCILIER LE TISSU RÉSIDENTIEL AVEC LES QUALITÉS D'UN BOURG RURAL

Victoire rapide

Action 3.1

Engager une végétalisation à court terme de la rue du Château

Objectif

Donner une nouvelle identité à la rue du Château, rendre agréable et dynamiser les parcours sur cet axe historique avec une vocation patrimoniale forte

Mise en œuvre

Proposer un aménagement temporaire de la rue du Château par l'installation de nouvelles formes de végétalisation :

- Installation de mobilier éphémère avec du végétal sur l'espace public
- Installation de pot végétal
- Végétalisation des pieds de façades
- ....

Acteurs concernés

Ville de Saint-Mars-de-Coutais /
Ecoles / Paysagistes spécialistes

Temporalité

Phase I (2024-2026)

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Action 3.2

Encadrer la division parcellaire dans le PLU

Objectif

Préciser dans le PLU les conditions de division parcellaire pour s'assurer de sa bonne intégration tout en l'encourageant

Mise en œuvre

Modifier le document d'urbanisme pour accompagner la division parcellaire et éviter une densification peu qualitative

- Emprise de pleine terre minimale évitant le morcellement des jardins
- Gestion des vis-à-vis
- Mutualisation des accès et des stationnement visiteurs
- Nombre de places de stationnement lié à la taille des logements
- etc,.

Acteurs concernés

Ville de Saint-Mars-de-Coutais

Temporalité

Phase I (2024-2026)

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Action 3.3

Protéger le bâti d'intérêt patrimonial

Objectif

Préserver le bâti d'intérêt patrimonial et accompagner les travaux sur les constructions d'intérêt

Mise en œuvre

- Prise en compte du bâti d'intérêt dans le PLU (règles et repérage)
- Aide financière sur un périmètre restreint (rue du Château) à intégrer en complément ou via l'action du Service public de la rénovation de l'habitat

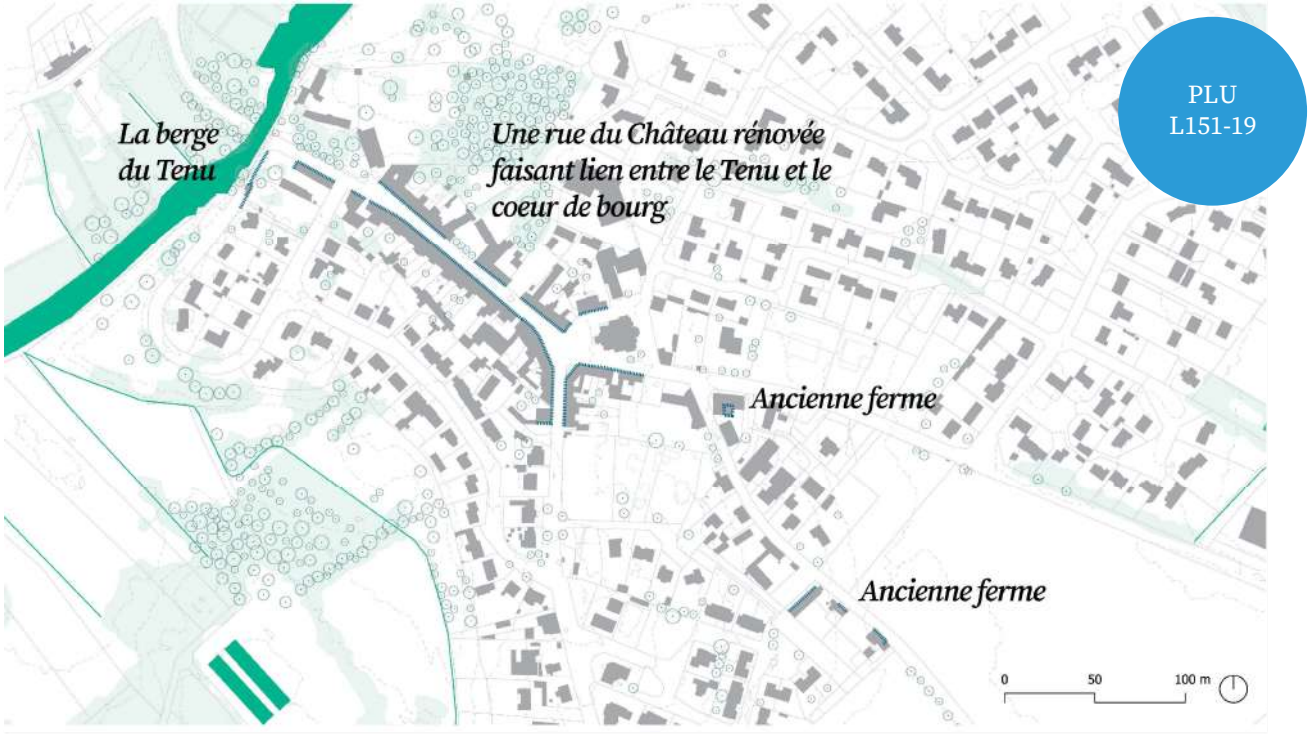

Acteurs concernés

Ville de Saint-Mars-de-Coutais
PETR Pays de Retz
CC Sud Retz Atlantique
Anah

Temporalité

Réglementaire : Phase I (2024-2026)
Aides financières : Phase II (2026-2030)
Aides financières : Phase III (2030 et après)

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Action 3.4

Proposer une offre de petits logements accessibles à l'arrière de la mairie

Objectif

Imaginer une densification douce en habitat à moyen/long terme sur le cœur de bourg en permettant l'installation de nouveaux ménages à proximité des commerces et services

Mise en œuvre

Veille foncière sur les parcelles AI0062, AI0063 et AI0064

Inscription d'un OAP sectorielle au sein du PLU

Financements

- Portage privé ou bailleur
- Banque des Territoires « Prêts PLS / Gaïa »
  - État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif : Mise en œuvre / réalisation
  - Dépenses/actions couvertes : Dépenses d'investissement

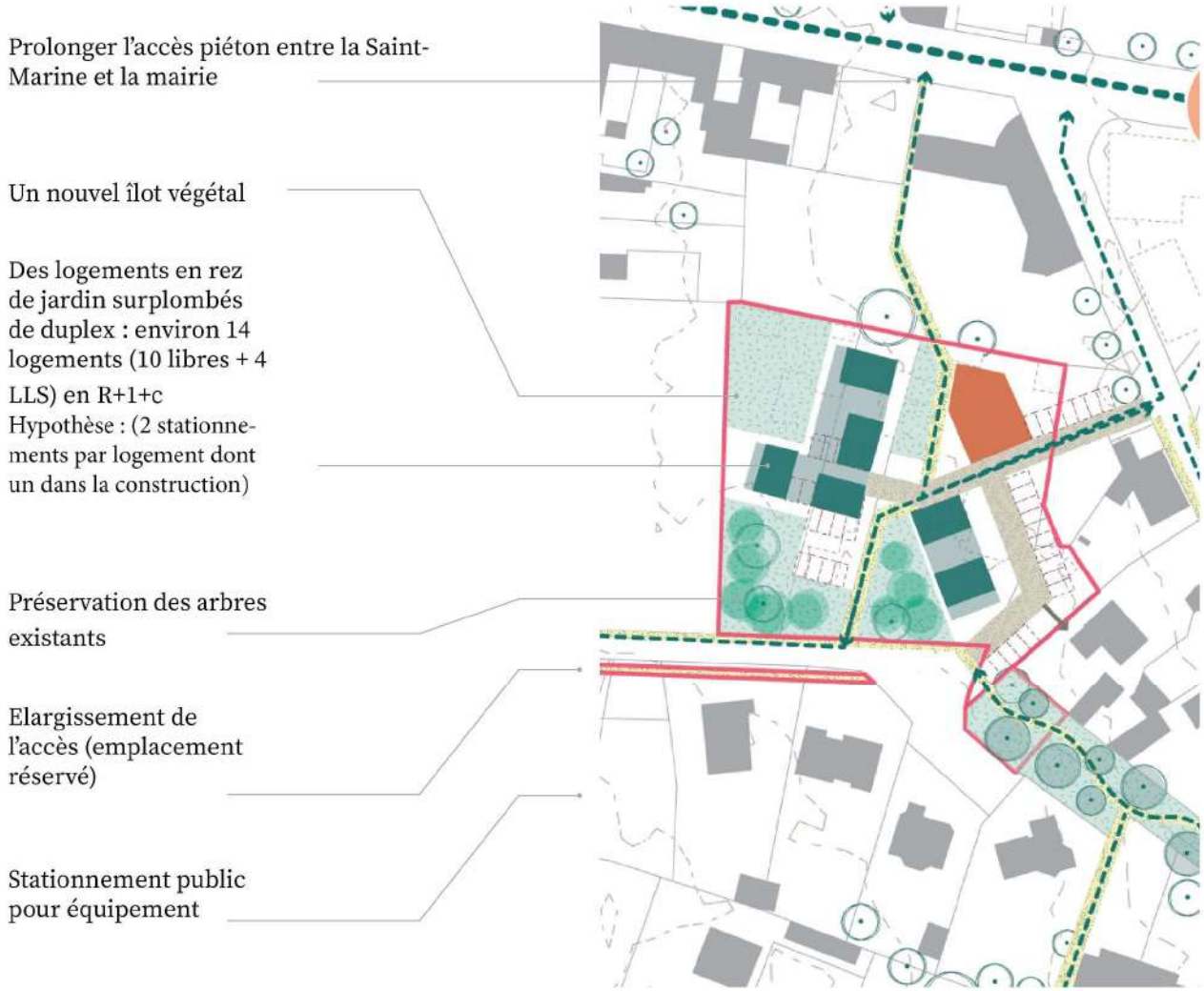

Temporalité

Phase II (2026-2030)

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Action 3.4

Proposer une offre de petits logements accessibles à l'arrière de la mairie

Objectif

Imaginer une densification douce en habitat à moyen/long terme sur le cœur de bourg en permettant l'installation de nouveaux ménages à proximité des commerces et services

Mise en œuvre

Veille foncière sur les parcelles AI0062, AI0063 et AI0064

Inscription d'un OAP sectorielle au sein du PLU

Financements

- Portage privé ou bailleur
- Banque des Territoires « Prêts PLS / Gaïa »
    - État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif : Mise en œuvre / réalisation
    - Dépenses/actions couvertes : Dépenses d'investissement

Temporalité

Phase II (2026-2030)

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Action 3.5

Soigner l'entrée de ville côté Lac

Objectif

Imaginer une densification douce en habitat à moyen/long terme sur le cœur de bourg en permettant l'installation de nouveaux ménages à proximité des commerces et services

Mise en œuvre

- Acquisition foncière (partie AI97, AI114, AI251, AI 115)
- Réalisation de la liaison piétonne en lien avec l'opération de logements sur AI114 et réaménagement du stationnement

Financements

- Portage privé ou bailleur
- Banque des Territoires « Prêts PLS / Gaïa / PLUS »
  - État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif : Mise en œuvre / réalisation
  - Dépenses/actions couvertes : Dépenses d'investissement

Temporalité

Phase III (2030 et après)

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Action 3.5

Soigner l'entrée de ville côté Lac

Objectif

Imaginer une densification douce en habitat à moyen/long terme sur le cœur de bourg en permettant l'installation de nouveaux ménages à proximité des commerces et services

Mise en œuvre

- Acquisition foncière (partie AI97, AI114, AI251, AI 115)
- Réalisation de la liaison piétonne en lien avec l'opération de logements sur AI114 et réaménagement du stationnement

Financements

- Portage privé ou bailleur
- Banque des Territoires « Prêts PLS / Gaïa / PLUS »
  - État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif : Mise en œuvre / réalisation
  - Dépenses/actions couvertes : Dépenses d'investissement

Temporalité

Phase III (2030 et après)

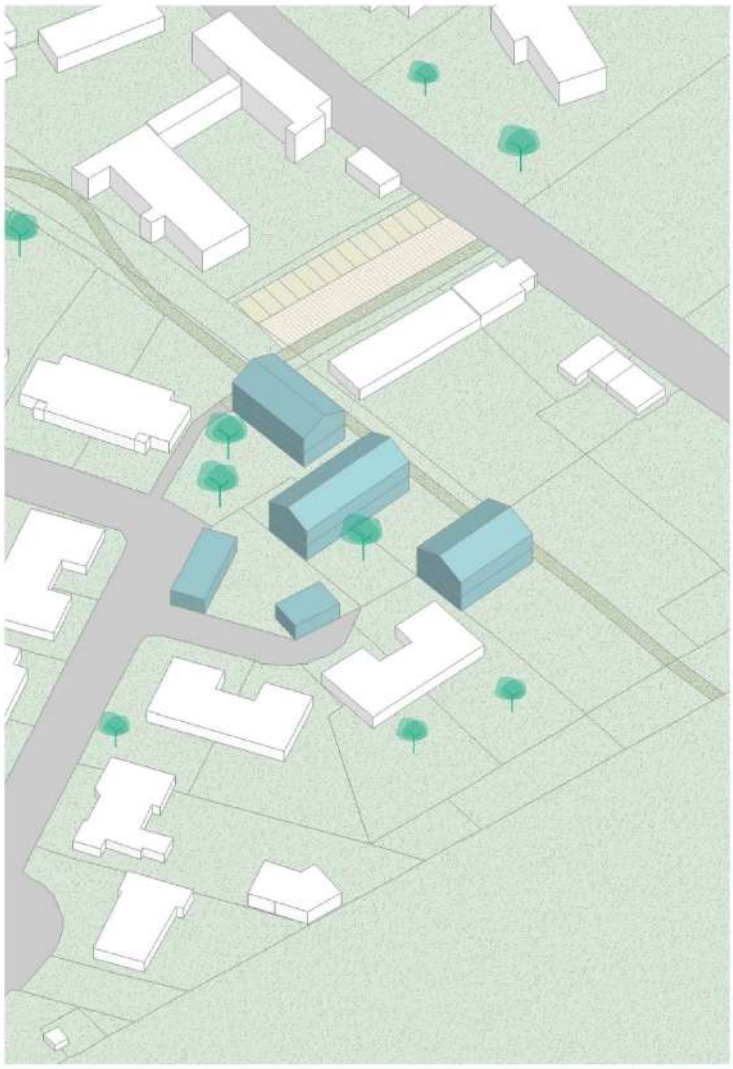

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Action 3.6

Proposer une nouvelle offre de logements le long de la rue Saint-Médard

Objectif

Imaginer une densification douce en habitat à moyen/long terme sur le cœur de bourg en permettant l'installation de nouveaux ménages à proximité des commerces et services

Mise en œuvre

- Promotion immobilière pressentie

Financements

- Fonds propres

Temporalité

Phase I (2024-2026)
Phase II (2026-2030)

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Le plan guide pour le centre-bourg

SYNTHÈSE

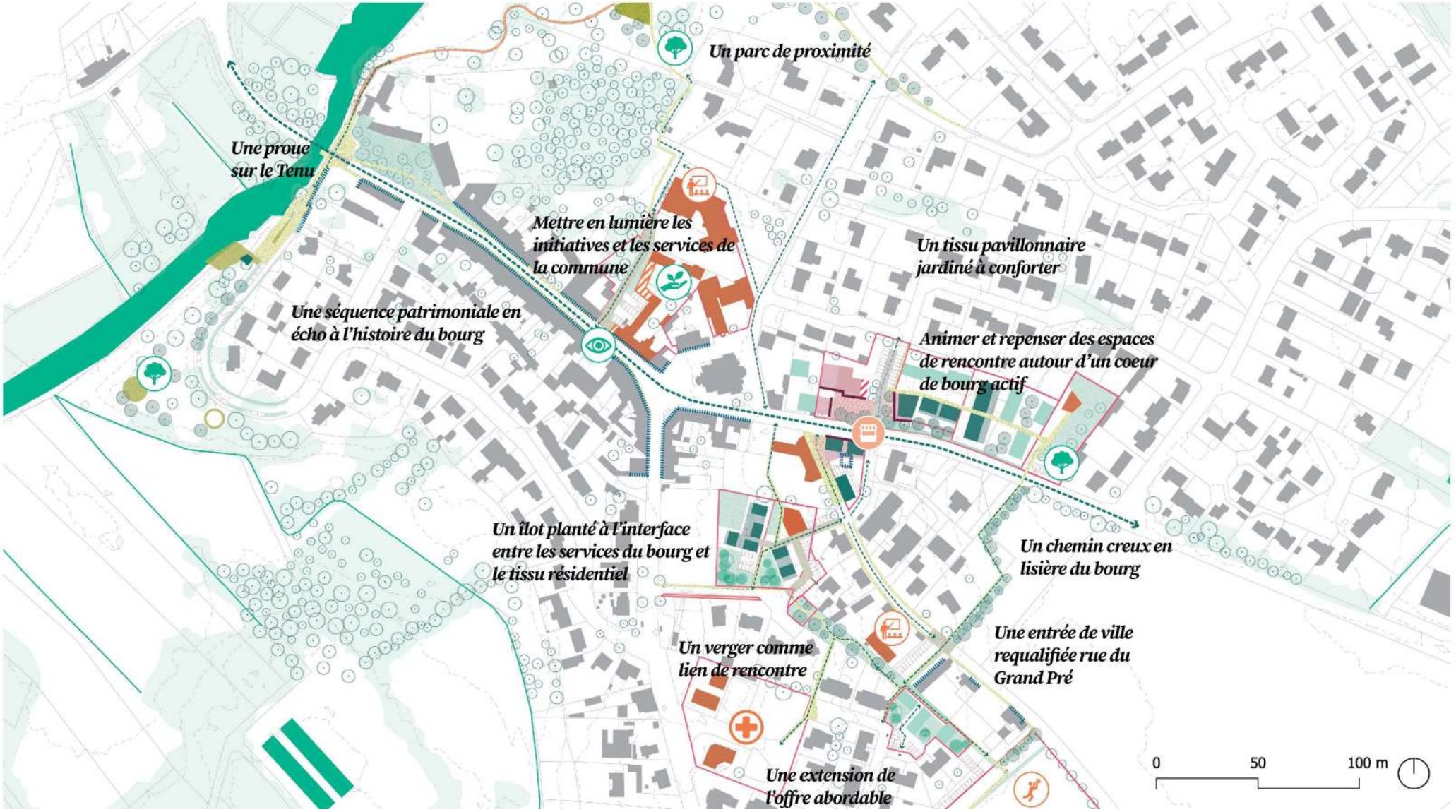

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Partie 4

LE BUDGET ET LE CALENDRIER DU PLAN GUIDE

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

LE BUDGET PREVISIONNEL DU PLAN GUIDE

Première approche budgétaire

A ce stade de plan-guide, cette première approche a pour objet de donner un ordre de grandeur et nécessitera d'être précisée par l'estimation de spécialistes ad hoc selon la nature des actions (économiste, VRD, etc.)

Elle ne tient pas compte des potentiels subventions à mobiliser suivant les opportunités et les projets.

	2024-2026	2026-2030	> 2030	Total
Pilier 1 / Affirmer l'identité d'un bourg bocager et ludique sur la route du Lac	163 000 €	562 000 €	257 000 €	982 000 €
Pilier 2 / Révéler un cœur de vie animé pour le bourg de Saint-Mars de Coutais	633 000 €	375 000 €	400 000 €	1 408 000 €
Pilier 3 / Concilier le renouvellement du tissu résidentiel avec les qualités d'un bourg rural	31 000 €	112 000 €	30 000 €	173 000 €
Total général	**827 000 €**	**1 049 000 €**	**687 000 €**	**2 563 000 €**
	275 667 € par an	**349 667 €** par an	**229 000 €** par an	**284 778 €** par an *(en moyenne sur 9 ans)*

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

LE BUDGET PREVISIONNEL PAR PILIER

Pilier 1
Affirmer l'identité d'un bourg bocager et ludique sur la route du Lac

Rappel des objectifs du pilier

LE BOURG LUDIQUE ET PAYSAGER

Valoriser de nouveaux usages ludiques dans les parcs et squares entourant le cœur de bourg, optimiser et densifier les usages pour répondre aux besoins sur le pôle sportif

LES CONNEXIONS

Traiter la qualité des connexions piétonnes entre le cœur de vie et les principaux secteurs d'équipements et parcs structurants le bourg de Saint-Mars-de-Coutais, mieux signaler les espaces et temps d'accès

N° de l'action	Titre de l'action	2024-2026	2026-2030	> 2030	Total	Commentaires
1.1	**Penser une nouvelle signalétique à l'échelle du bourg**	*25 000 €*	*0 €*	*0 €*	***25 000 €***	
1.2	**Installer une guinguette éphémère sur les bords du Tenu**	*30 000 €*	*0 €*	*0 €*	***30 000 €***	
1.3	**Améliorer l'offre de jeux du parc des Versènes et le traitement des accès**	*108 000 €*	*102 000 €*	*0 €*	***210 000 €***	*Impact important du platelage bois sur zone humide*
1.4	**Réaménager les quais comme espace de promenade et de flânerie**	*0 €*	*181 000 €*	*0 €*	***181 000 €***	
1.5	**Faciliter l'accès à pied aux équipements sportifs**	*0 €*	*184 000 €*	*184 000 €*	***368 000 €***	*Acquisitions foncières en zone U impactantes* **NB : Partie stationnement couteuse, à préserver ?*
1.6	**Planter et préserver les lisières d'un bourg bocager**	*0 €*	*73 000 €*	*73 000 €*	***146 000 €***	*Incluant requalification du jardin des Nouettes*
1.7	**Accompagner l'itinérance, de la gare jusqu'au lac**	*0 €*	*22 000 €*	*0 €*	***22 000 €***	
Total général *(public/privé)*		**163 000 €**	**562 000 €**	**257 000 €**	**952 000 €**	
Estimation total budget public		163 000 €	562 000 €	257 000 €	***952 000 €***	

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

LE BUDGET PREVISIONNEL PAR PILIER

Pilier 2
Révéler un cœur de vie animé pour le bourg de Saint-Mars de Coutais

Rappel des objectifs du pilier

LE CŒUR DE VIE

Activer un cœur de vie commerçant et animé autour du secteur de la mairie et l'église

LES EQUIPEMENTS DU QUOTIDIEN

Optimiser les usages et l'organisation des fonctions sur le pôle scolaire et l'ancienne mairie, conforter le pôle santé à son emplacement actuel

N° de l'action	Titre de l'action	2024-2026	2026-2030	> 2030	Total	Commentaires
2.1	**Animer les espaces publics du cœur de vie par de l'éphémère**	*7 000 €*	*7 000 €*	*0 €*	***14 000 €***	
2.2	**Conforter le marché de plein-air hebdomadaire**	*5 000 €*	*0 €*	*0 €*	***5 000 €***	*Achat de mobilier pour l'installation du marché de food truck*
2.3	**Faciliter l'installation d'une boulangerie**	*1 298 000 €*	*0 €*	*0 €*	***1 298 000 €***	*Autres acteurs (Reste à charge commune proche de 100K€ d'après la première estimation de LAD)*
2.4	**Organiser l'offre de services de proximité autour d'un lieu de rencontre**	*481 000 €*	*1 270 000 €*	*2 789 000 €*	***4 540 000 €***	*Autres acteurs (Environ 480K€ pour l'espace public)*
2.5	**Conforter le pôle santé**	*?*			*?*	
2.6	**Optimiser l'usage des équipements scolaires, associatifs et sportifs**	*40 000 € (Etude)*	*368 000 € (Petite enfance MAM)*	*400 000 € (Bibliothèque)*	***808 000 €***	*hors budget réhabilitation et évolution pôle sportif*
Total général *(public/privé)*		1 819 000 €	1 645 000 €	3 189 000 €	**6 660 000 €**	
Estimation total budget public		633 000 €	375 000 €	400 000 €	***1 408 000 €***	*hors budget réhabilitation et évolution pôle sportif*

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

LE BUDGET PREVISIONNEL PAR PILIER

Pilier 3
Concilier le renouvellement du tissu résidentiel avec les qualités d'un bourg rural

Rappel des objectifs du pilier

LA RUE DU CHATEAU

Révéler les qualités patrimoniales de la rue du Château, conforter la pratique piétonne sur cet axe d'entrée et de connexion vers la gare, mettre en lumière l'entrée du bourg avec le château

LA COUTURE RESIDENTIELLE

Imaginer une densification douce en habitat à proximité du commerce et des équipements existants tout en proposant une nouvelle offre en logements répondant aux nouvelles étapes des parcours résidentiels (jeunes actifs, seniors,...).

N° de l'action	Titre de l'action	2024-2026	2026-2030	> 2030	Total	Commentaires
3.1	**Engager une végétalisation à court terme de la rue du Château**	*10 000 €*	*0 €*	*0 €*	***10 000 €***	Budget animation / communication
3.2	**Encadrer la division parcellaire dans le PLU**	*15 000 €*	*0 €*	*0 €*	***15 000 €***	Estimation reprise PLU
3.3	**Protéger le bâti d'intérêt patrimonial**	*6 000 €*	*12 000 €*	*30 000 €*	***48 000 €***	Aide financière 1000€ x 3 dossiers / an
3.4	**Proposer une offre de petits logements accessibles à l'arrière de la mairie**	*0 €*	*3 785 000 €*	*0 €*	***3 785 000 €***	Dont 100 K€ espace public
3.5	**Soigner l'entrée de ville côté Lac**	*0 €*	*0 €*	*1 363 000 €*	***1 363 000 €***	Autres acteurs
3.6	**Proposer une nouvelle offre de logements le long de la rue Saint-Médard**	*1 309 000 €*	*48 000 €*	*0 €*	***1 357 000 €***	Autres acteurs
Total général *(public/privé)*		***1 340 000 €***	***3 845 000 €***	***1 383 000 €***	***6 578 000 €***	Dont 173 K€ public
Estimation total budget public		31 000 €	112 000 €	30 000 €	***173 000 €***	

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Partie 5

LA BOITE A OUTILS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Outils pour la mise en œuvre du plan

ET DEMAIN ? LES PREMIÈRES ACTIONS À MENER

Un plan guide pour le centre-bourg à engager dès demain pour des résultats et premières victoires à court terme

Une boite à outils opérationnelle dédiée à permettre le déploiement progressif de la stratégie spatiale définit sur le centre-ville. Une boite à outils qui mixent des actions de maitrise, d'incitation et d'accompagnement.

Des actions invisibles mais stratégiques pour une bonne anticipation des usages et mutations foncières

1. **Planification urbaine** et modification réglementaire au sein des documents d'urbanisme
2. **Veille foncière** sur les secteurs stratégiques du cœur de bourg identifiés au sein du plan guide
3. **Discussion et montage de projet** auprès des opérateurs privés ou bailleurs sociaux *(secteur Mairie/Petit Local comme prioritaire)*

Des actions visibles pour montrer l'activation à court terme du plan guide pour les habitants

4. **Signalétique de centre-bourg réinventée** autour d'une identité graphique rappelant les caractéristiques paysagères et patrimoniales
5. **Opérations d'animation des espaces publics** et d'urbanisme éphémère pour tester des aménagements et créer la curiosité
6. **Construction de l'extension du pôle santé** pour l'accueil de nouveaux praticiens de santé

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

1

Planification urbaine et modification réglementaire au sein des documents d'urbanisme (PLU)

OAP

Inscription d'une OAP sectorielle sur la rue Saint-Médard pour organiser les implantations futures en habitat

Règlement graphique

- Emplacements réservés (liaisons douces, front de rue St Médard)
- Linéaires patrimoniaux L151-19
- Haies L151-19

Règlement écrit

- Assouplir les règles de stationnement pour les petits logements : ex 1/tranche de 60 m² entamée
- Intégrer la rue Saint-Médard nord et l'îlot sud en zone Ua
- Modifier les conditions de recul en zone Ua vis-à-vis des limites de voirie pour exception en cas d'OAP
- Encadrement de la division parcellaire

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Outils pour la mise en œuvre du plan

ZOOM OUTIL#2 VEILLE FONCIERE

2

Veille foncière sur les secteurs stratégiques du cœur de bourg identifiés au sein du plan guide

Conventionnement EPF

Rue Saint-Médard
Acquisition + dépollution

Arrière-mairie
Production LLS

Rue Messidor
Production LLS

DPU

Accès Versènes

Liaison piétonne

Safer

Bords du Tenu

Lisière agricole est

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

Outils pour la mise en œuvre du plan

ZOOM OUTIL#5 URBANISME TACTIQUE ET EPHEMERE

3

Opérations d'animation des espaces publics et d'urbanisme éphémère pour tester des aménagements et créer la curiosité

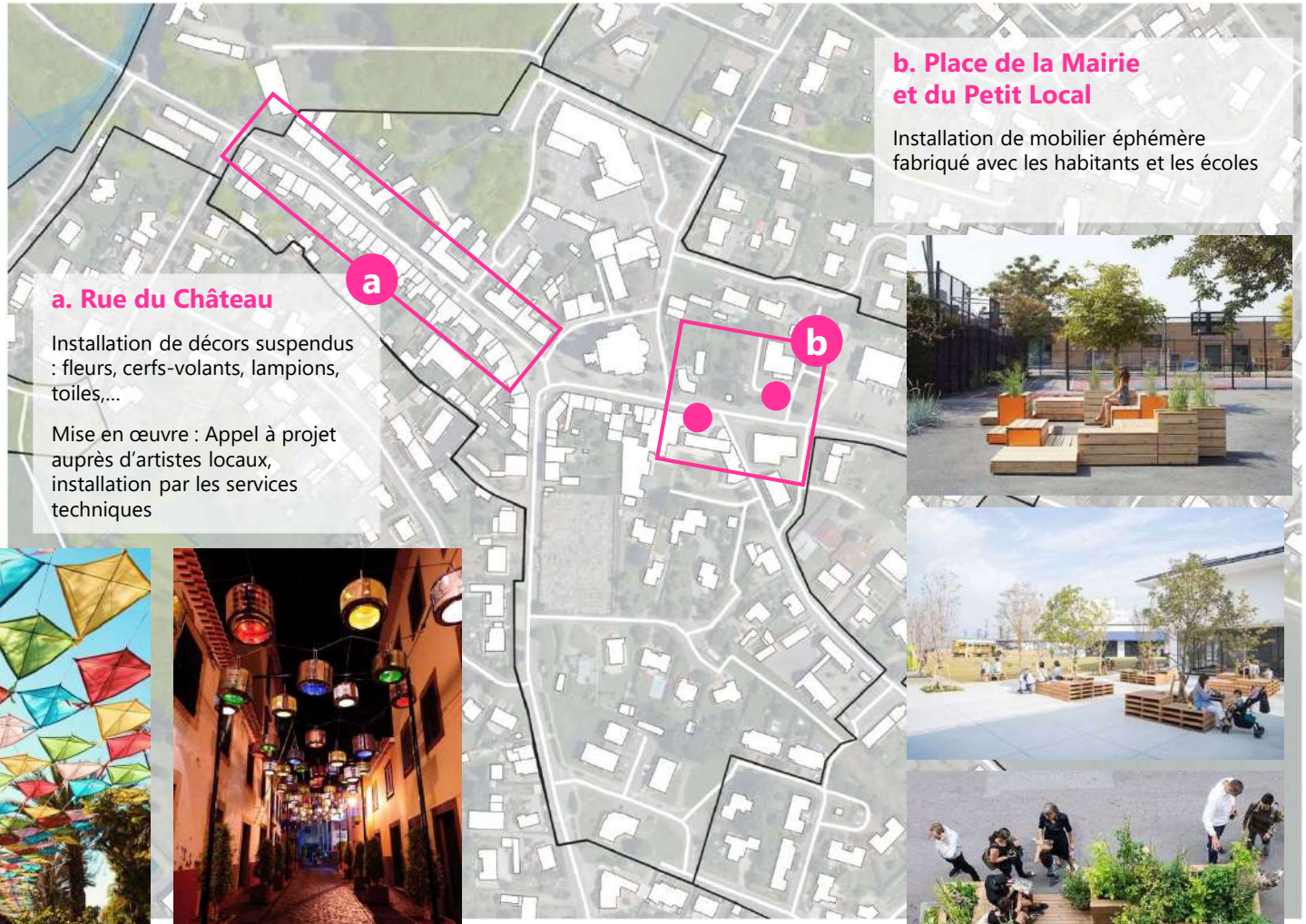

a. Rue du Château

Installation de décors suspendus : fleurs, cerfs-volants, lampions, toiles,...

Mise en œuvre : Appel à projet auprès d'artistes locaux, installation par les services techniques

b. Place de la Mairie et du Petit Local

Installation de mobilier éphémère fabriqué avec les habitants et les écoles

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_12-DE

LESTOUX & ASSOCIÉS

masterplan

Vos contacts

Marie Le Duc

Cheffe de projet – Urbaniste
mleduc@lestoux-associes.com

Pour en savoir plus
www.lestoux-associes.com

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21
Nombre de Conseillers présents : 16
Nombre de votants : 16

L'an **deux mille vingt-quatre, le 16 mai à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, M. Michaël DERANGEON, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, M. Nicolas ANGOT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Laurence FERRET, Mme Coralie GIRAUDINEAU et M. Michel MERLET.
Absents : Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD, Mme Christine CELTON, Mme Marie FANIC, Mme Julie RIGOLLET et Mme Kristel JOURDREN.

Secrétaire de séance : Mme Charlotte NOVELLO

Objet : OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DES MILLAUDS – OUVERTURE D'ENQUÊTE PARCELLAIRE – TRANCHE 2
D 2024-05-13
Rapporteur : Laëtitia PELTIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu le Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique, notamment son article L 122-1 relatif à l'obligation d'effectuer la déclaration de projet prévue à l'article L 126-1 du Code de l'Environnement ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L 126-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le PLU applicable ;

Vu l'approbation en Conseil Municipal du 13 Décembre 2007 de la création de la ZAC des Millauds, suite au bilan de la concertation ;

Vu le dossier de réalisation et programme des équipements publics par délibération du Conseil Municipal du 10 Janvier 2013 ;

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_13-DE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 Janvier 2010 approuvant le dossier de création de la ZAC ;

Vu le traité de concession d'aménagement en date du 3 Mars 2010 ;

Vu la délibération du 3 Mai 2012 par laquelle le Conseil Municipal sollicite la prescription des enquêtes publiques préalables à la DUP et parcellaire ;

Vu la délibération, en date du 26 Juin 2014, par laquelle le Conseil Municipal sollicite l'ouverture des enquêtes publiques préalables à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC des Millauds, emportant mise en compatibilité du POS, et à la cessibilité des immeubles nécessaires à la réalisation de l'opération ;

Vu la délibération en date du 2 Juillet 2015, pour laquelle le Conseil Municipal a approuvé la modification du PLU, suite à l'enquête publique valant également enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire ;

Vu le document exposant les motifs et considérations justifiant le caractère public de l'opération, établi par la commune ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2015 déclarant d'utilité publique, le projet d'aménagement de la ZAC des Millauds, et prononçant la cessibilité des parcelles de la tranche 1, au profit de la société Loire-Atlantique développement – SELA (LAD-SELA), aménageur désigné ;

Vu la délibération du 6 Juin 2019, par laquelle le conseil municipal de la commune de Saint-Mars-de-Coutais approuve le dossier d'enquête parcellaire de la tranche 2 de l'opération précitée et autorise LAD-SELA à solliciter l'ouverture d'une enquête publique parcellaire préalable à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de cette tranche ;

Vu le courrier du 26 Septembre 2019, par lequel la société LAD-SELA sollicite l'ouverture d'une enquête parcellaire sur la commune de Saint-Mars-de-Coutais, préalable à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de la tranche 2 de la présente opération ;

Vu les conclusions de l'enquête parcellaire organisée du 12 novembre 2019 au 27 novembre 2019 inclus ;

Vu les enjeux environnementaux mis en évidence sur certaines parcelles composant la tranche N°2 de la ZAC des Millauds ;

Vu les conclusions issues de l'étude ERC menée par le bureau d'étude OCE Environnement ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 300-4 prévoyant la possibilité pour une collectivité de confier au concessionnaire une opération d'aménagement et l'acquisition par voie d'expropriation des biens nécessaires à la réalisation de l'opération ;

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_13-DE

Vu la concession d'aménagement conclue le 3 Mars 2010 entre la commune de Saint-Mars-de-Coutais et LAD-SELA pour la réalisation de la ZAC des Millauds sur la commune de Saint-Mars-de-Coutais stipulant que l'aménageur peut acquérir la propriété à l'amiable ou par voie de préemption ou d'expropriation (...) les biens immobiliers bâtis ou non bâtis, situés dans le périmètre de la zone »

Considérant la nécessité de réactualiser l'enquête parcellaire s'étant déroulée du 12 novembre 2019 au 27 novembre 2019 inclus, pour la réalisation de la tranche 2 du projet d'aménagement de la ZAC des Millauds ;

Considérant que ladite enquête parcellaire est indispensable à l'identification des propriétaires réels et à la délimitation précise de la parcelle à acquérir pour la poursuite du projet ;

Considérant que cette nouvelle enquête parcellaire permettra d'engager les procédures nécessaires à l'acquisition du terrain concerné ;

Considérant la volonté de la commune de Saint-Mars-de-Coutais de mener à bien ce projet d'aménagement dans le respect des règles légales et des intérêts des propriétaires ;

Considérant que l'aménagement de la tranche 2 de la ZAC des Millauds sur la commune de Saint-Mars-de-Coutais implique l'acquisition de certains terrains par voie d'expropriation ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le dossier d'enquête parcellaire comprenant :
  - Un plan parcellaire des terrains
  - Un plan de situation
  - Un état parcellaire

- D'autoriser Loire-Atlantique développement – SELA, concessionnaire de la ZAC des Millauds et autoriser l'autorité expropriante de l'opération conformément à l'arrêté de déclaration d'utilité publique du 16 Octobre 2015 à solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête parcellaire, en vue de l'obtention d'un arrêté de cessibilité afin de déclarer cessible la parcelle nécessaire à la tranche 2 de la phase de l'opération projetée ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout courrier afférent à cette procédure ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à engager les procédures tant amiables que judiciaires nécessaires à la réalisation de la deuxième tranche de l'opération d'aménagement ;

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_13-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dossier d'enquête parcellaire comprenant :
  - Un plan parcellaire des terrains
  - Un plan de situation
  - Un état parcellaire

- **AUTORISE** Loire-Atlantique développement – SELA, concessionnaire de la ZAC des Millauds et autorise l'autorité expropriante de l'opération conformément à l'arrêté de déclaration d'utilité publique du 16 Octobre 2015 à solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête parcellaire, en vue de l'obtention d'un arrêté de cessibilité afin de déclarer cessible la parcelle nécessaire à la tranche 2 de la phase de l'opération projetée ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout courrier afférent à cette procédure ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à engager les procédures tant amiables que judiciaires nécessaires à la réalisation de la deuxième tranche de l'opération d'aménagement.

La secrétaire de séance

Charlotte NOVELLO

Le Maire

MAIRIE de St-MARS-DE-COUTAIS 44 (Loire-Atl.)

Jean CHARRIER

01601 - ZAC DES MILLAUDS

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_13-DE

Périmètre de l'opération

PROPRIETES AU 31/12/2023

Commune

LAD

Périmètre DUP

Périmètre ZAC

Limite de tranche opérationnelle

Parcelles à exclure de la procédure

Parcelle restant à maîtriser objet de la procédure

T1

T2

Indivision ROBICHON

0 100 m

01601 - ZAC DES MILLAUDS

Périmètre de l'opération
Périmètre DUP

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_13-DE

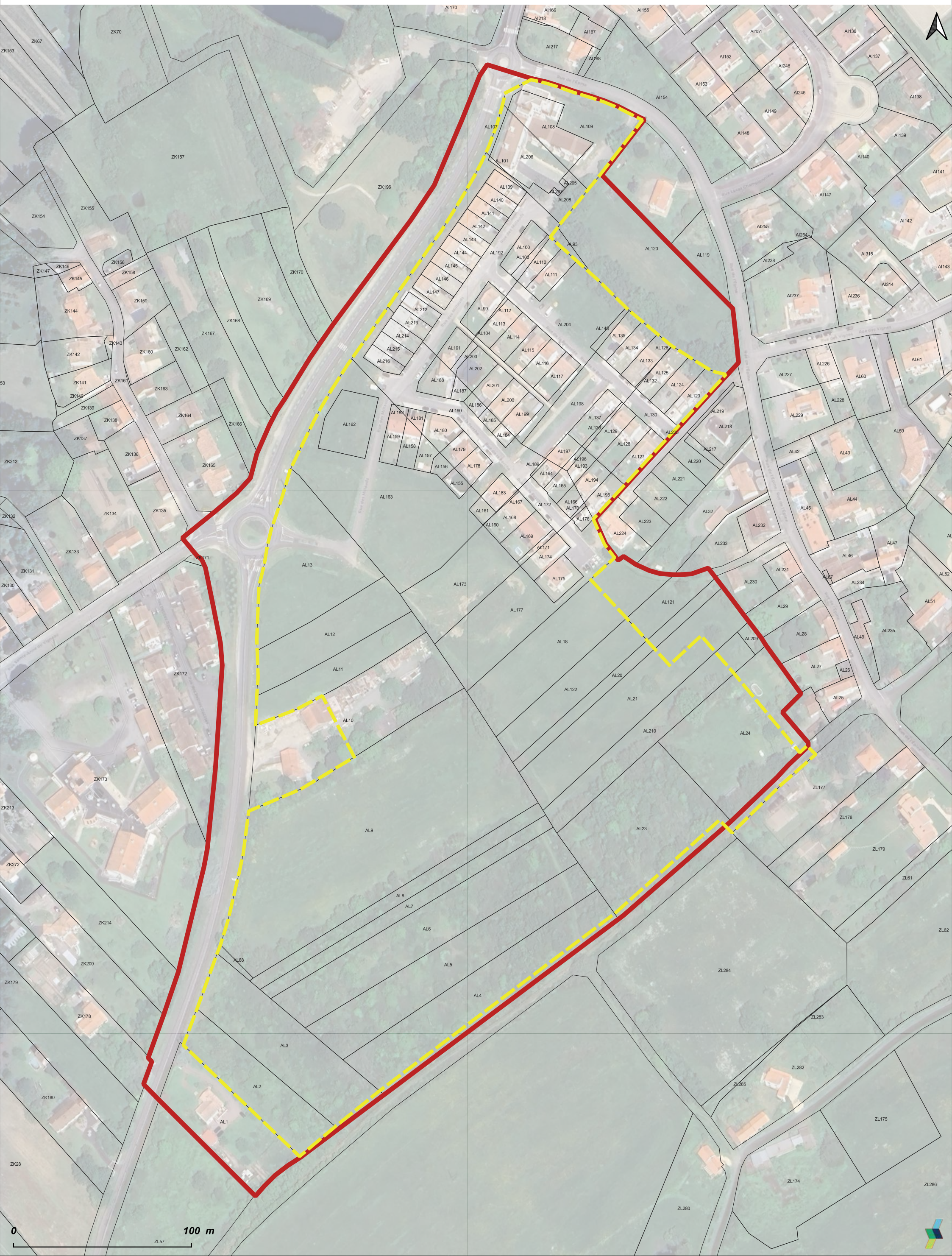

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_13-DE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE DE SAINT MARS DE COUTAIS

ZAC des Millauds

ETAT PARCELLAIRE

DOSSIER ENQUETE PARCELLAIRE

Mars 2024

LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE ST MARS DE COUTAIS

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_13-DE

ZAC des Millauds

N° du plan	Désignation Cadastrale avant emprise			Nature	Adresse ou lieu-dit	EMPRISE			HORS EMPRISE		
	Section	Numéro	Contenance			Section	Numéro	Contenance	Section	Numéro	Contenance
1	AL	9	13 447	TA	Les Petites Ruines	AL	9	13 447			

IDENTITES DES PROPRIETAIRES :

Madame PADIOU Marie, Jeanne, Augustine, Thérèse
Épouse de Monsieur ROBICHON Henri
Demeurant Petit Parame – 2 Impasse de la Godelle – 35400 SAINT-MALO
Née le 22/05/1938 à SAINT MARS DE COUTAIS (44)
Retraitée

Madame ROBICHON Marie-Paule, Josèphe, Henriette
Épouse Monsieur RYCKEBOER Pascal
Demeurant 9 VC Charrière du Val 50200 AGON-COUTAINVILLE
Née le 03/07/1964 à NANTES (44)
Profession …

Madame ROBICHON Marie-Hélène, Paule, Bernadette
Épouse Monsieur TAKVOROFF Stéphan
Demeurant 9 Rue des Mottes Castrales 35430 CHAUTEAUNEUF-D'ILLE-ET-VILAINE
Née le 22/04/1966 à BOUGUENAIS (44)
Profession …

Monsieur ROBICHON Yves-Henri, Marie, Gérard
Divorcé Madame LABOREL Marie-Céline
Demeurant Centre Robert Doisneau- 51 Rue René Clair- 75018 PARIS 18EME
Né le 23/02/1970 à BOUGUENAIS (44)
Faisant l'objet d'une mesure de tutelle :
Madame BENITAH Gisèle
Demeurant 90 Rue Nationale – 75013 PARIS 13EME
Ayant été désignée tutrice par ordonnance du juge des tutelles au service de la protection des majeurs du Tribunal d'Instance de Paris 13EME en date du 11 mai 2018

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_13-DE

ORIGINE DE PROPRIETE :

* Acquisition du 13 aout 1976 chez Maître LESAGE publiée et enregistrée le 22 octobre 1976 volume 3137 n°11
* Attestation suivant décès le 10 janvier 1990 chez Maître DROGOU publiée et enregistrée les 5 mars et 11 mai 1990 volume 1990 P 2048
* Attestation rectificative le 11 mai 1990 volume 1990 P 4639

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_014-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21
Nombre de Conseillers présents : 16
Nombre de votants : 16

L'an **deux mille vingt-quatre, le 16 mai à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, M. Michaël DERANGEON, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, M. Nicolas ANGOT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Laurence FERRET, Mme Coralie GIRAUDINEAU et M. Michel MERLET.
Absents : Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD, Mme Christine CELTON, Mme Marie FANIC, Mme Julie RIGOLLET et Mme Kristel JOURDREN.

Secrétaire de séance : Mme Charlotte NOVELLO

Objet : VALIDATION DU REGLEMENT DES SERVICES ENFANCE 2024-2025
D 2024-05-14
Rapporteur : Marie-Noëlle REMOND

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Pour l'année scolaire 2024-2025, le règlement des services enfance a fait l'objet de quelques modifications de formulation. Les tarifs 2024-2025 restent inchangés.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le règlement des services enfances 2024-2025 qui sera applicable à compter du 2 septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement des services enfance 2024-2025 qui est annexé à la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_014-DE

➢ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance

Charlotte NOVELLO

Le Maire

Jean CHARRIER

MAIRIE de St-MARS-DE-COUTAIS 44 (Loire-Atl.)

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_014-DE

REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES ENFANCE

LEXIQUE

Inscription

L'inscription aux différents services Enfance est nécessaire afin de nous permettre d'accueillir votre enfant dans les meilleures conditions.
L'inscription est effective dès lors que vous avez déposé le dossier d'inscription complet au bureau du service enfance ou en mairie.
Pour toute modification d'inscription, il est demandé aux familles **d'utiliser le portail famille en priorité** ou d'envoyer un mail.

Le Portail famille

Création du compte :
- Un code abonné vous est transmis après validation du dossier d'inscription.
-Connectez-vous sur https://portail.berger-levrault.fr/MairieSaintMarsDeCoutais44680/accueil, puis cliquez sur « créer un compte »
- Complétez les informations demandées puis cliquez sur « Enregistrer » pour valider votre compte.

Grâce à ce compte vous pourrez :
- Consulter les présences de vos enfants
- Réserver des prestations (périscolaire, pause méridienne, mercredi)
- Signaler une absence
- Modifier vos données sur la famille et les enfants
- Transmettre des documents
- Voir vos factures

Contact
Direction Périscolaire
06 30 53 99 51 **ou** 02 40 97 47 95
periscolaire@saintmarsdecoutais.fr

Facturation

Chaque famille reçoit une facture mensuelle où sont dissociés les services utilisés. Le mode de paiement s'effectue selon le choix de la famille porté sur la fiche famille (prélèvement, chèque, espèce ou par virement). Les familles bénéficiant de chèques CESU pourront les utiliser auprès de la trésorerie pour régler les factures périscolaires du matin, du soir et des mercredis pour les enfants de moins de 6 ans.

Les quotients familiaux sont mis à jour uniquement à l'enregistrement du dossier d'inscription. Il est possible de revoir les quotients en cours d'année si vous en faîtes la demande. La date de prise en compte du nouveau quotient sera la date de réception par la mairie.

Changement de situation

Tout changement de situation en cours d'année (adresse, situation de famille, coordonnées bancaires) est à signaler impérativement auprès du service enfance ou sur le portail famille, afin de mettre à jour le dossier.

Responsabilité

Quels que soient les services auxquels les enfants participent, ils sont sous la responsabilité de la municipalité pendant ces temps périscolaires. En cas d'accident ou de maladie grave, le personnel prendra contact avec les services de secours et les parents ou les personnes figurant sur les fiches de renseignements complétées lors de l'inscription. ***Les parents ou représentants légaux doivent obligatoirement souscrire à une assurance de responsabilité civile.***

Accompagnement aux règles de vie collective

La vie en collectivité demande un effort de chacun pour vivre en bonne entente dans un respect mutuel. Les agents s'engagent dans ce sens et il est demandé de même aux parents de rappeler aux enfants les règles élémentaires de politesse qu'ils doivent employer envers le personnel encadrant et les autres enfants, ainsi que le respect du matériel mis à disposition et des équipements.

En cas de situations problématiques (irrespect, agressivité, comportement dangereux, etc), des remédiations adaptées sont mises en place selon les cas : écriture d'une fiche de réflexion, mot d'excuse, utilisation du passeport, rencontre avec les parents, etc. Lorsque la situation est récurrente avec un enfant, après analyse du cadre et du travail en équipe, un suivi est proposé pour trouver une solution ensemble (parents, adultes encadrants et enfant). Si malgré toutes les solutions envisagées avec les parents, le comportement d'un enfant perdure, la structure se réserve la possibilité de réduire le temps d'accueil ou de ne plus accueillir l'enfant temporairement ou définitivement avec un préavis de 2 jours signifié par courrier du maire. Cette décision est très exceptionnelle et nous avons confiance avant tout dans l'efficacité des discussions engagées.

PAI « Protocole d'Accueil Individualisé »

Toute allergie ou pathologie (confirmée par certificat médical) doit être signalée lors de l'inscription afin de mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). ***Une trousse PAI par enfant doit être fournie pour les services de la commune.***

Objets personnels

Les enfants accueillis ne doivent pas être porteurs d'objet de valeur, dangereux ou d'argent. En cas de perte ou de détérioration, la municipalité ne sera nullement responsable.
Il est fortement recommandé de marquer les vêtements au nom de l'enfant.

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_014-DE

Accueil périscolaire (APS)

Fonctionnement de l'APS

L'accueil est situé rue du Presbytère (02 40 97 47 95) et fonctionneen période scolaire :

- tous les matins de 7h00 à 8h30
- tous lessoirs de 16h20 ou 16h25 suivant l'école jusqu'à 18h45

La capacité d'accueil de la structure est limitée. Les enfants sont pris en charge par du personnel communal diplômé dans l'animation.

Le matin,les enfants ont la possibilité de prendre le petit déjeuner fourni par les familles entre 7h00 et 7h45.
Le soir,**le goûter est fourni** à tous les enfants par la municipalité moyennant une tarification de 0.80cts par goûter. Les enfants ne peuvent pas apporter leur propre goûter.

Les enfants jouent librement ou avec les animateurs selon leurs envies.Plusieurs espaces sontdisponiblesen fonction de leur classe,avec des espaces par pôle d'activité (bricolage, lecture, jeux de sociétés, …)

Un temps d'**aide aux devoirs**les lundis et jeudis à la BCDpourra être proposé par petits groupes de 5-6 enfants, du CP au CM2 à compter de mi-septembre.
Cet accompagnement est proposé sur la base du volontariat, mais sur inscription préalable. Dans un souci d'organisation, tout enfant inscrit doit être présent (sauf cas de force majeure). L'encadrement sera réalisé par un animateur et pourra être renforcé par des bénévoles.

Les enfants sont sous la responsabilité des familles jusqu'à leur arrivée dans la salleet non au portail.

Pause méridienne

Fonctionnement du RS

Les enfants sont pris en charge par du personnel communal jusqu'à la reprise des enseignants (13h20 pour l'école Ste Thérèse/ 13h25 pour l'école Delaroche).

Plusieurs temps sont organisés sur ce temps du midi :
-des temps de récréation avec du matériel à disposition, proposition de jeux collectifs, salles ouvertes pour des jeux de sociétés, du bricolage, …
Les enfants peuvent jouer librement ou avec un des animateurs présents sur la cour.
-un temps de repas géré conjointement par du personnel communal et le personnel du prestataire de service.
-un temps de repos dans les salles de sieste de chacune des écoles pour les plus jeunes.

Les enfants des 2 écoles se retrouvent sur le temps de récréation et profitent tous des activités qui leur sont proposées à partir du CP. Les GS restent sur leur cour d'école respective.

Organisation de la restauration

Les maternelles mangent de 12h à 12h45.
Les enfants en élémentaire mangent au self de 12h à 13h30, par ordre de passage défini.

Des repas de substitution peuvent être proposés :

- *Aux enfants allergiques (avec PAI),*
- *A la demande des familles pour des repas sans porc et sans viande uniquement.*

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)Mercredi et Petites Vacances

Fonctionnement

L'accueil est situé rue du Presbytère, 02 40 97 47 95
Il fonctionne en période scolaire et permet d'accueillir jusqu'à 50 enfants :
-Tous les mercredis et les petites vacances de 7h30 à 18h15

Les mercredis plusieurs possibilités d'accueil *:*

Inscription possible à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas.

Accueil et départ des enfants :
- Le matin entre 7h30 et 10h,
- Les midis entre 11h45 et 12h15 ou de 13h30 à 14h

Départ des enfants :
- Les midis entre 11h45 et 12h15 ou de 13h30 à 14h
- Le soir entre 17h et 18h15.

En cas de sortie, il pourra être demandé aux familles d'inscrire les enfants à la journée.

Pendant les petites vacances scolaires *:*

Inscription des enfants uniquement à la journée de 7h30 à 18h15.

Accueil des enfants de 7h30 à 10h
Départ des enfants de 17h à 18h15

Tout au long de la journée, sont proposées plusieurs activités éducatives aux enfants, avec également des temps libres.
Les enfants de PS-MS, et GS si besoin, disposent d'un temps de sieste ou d'un temps de repos après le repas. Pour les autres, un temps calme de 30 min après le repas est mis en place.

Ce lieu a pour vocation de proposer aux enfants des moments de loisirs, de partages et d'échanges qui leur permettront de s'enrichir et de s'épanouir dans un lieu adapté à leurs besoins. Un planning d'animation sera proposé et affiché aux familles.

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 21/05/2024
ID : 044-214401788-20240516-D2024_05_014-DE

Accès aux services et inscriptions

La famille inscrit son (ses) enfant(s) dans la fiche enfant pour les présences régulières et utilise le portail famille ou envoie un mail pour les présences occasionnelles.

	Périscolaire	**Pause méridienne**
Délais Inscriptions / Annulations	Au plus tard le matin même 8h via le portail famille ou 9h par téléphone	Au plus tard le matin même 8h via le portail famille et 9h par téléphone
	ALSH Mercredi	**ALSH Vacances**
	Au plus tard le mardi matin pour le mercredi 8h via le portail famille ou 9h par téléphone	Au plus tard le vendredi 15 jours avant les vacances, puis en fonction des places restantes
Hors délai	*Facturation du temps de présence (ou repas) + une pénalité de 5 euros*	
Retard	*A compter du 2ème retard, temps de présence + une pénalité de 5 euros par enfant*	
Absences non facturées	***Si vous prévenez avant 9h le jour même par mail, sms ou téléphone.*** *- Pour maladie (un justificatif peut être demandé dans les 3 jours)* *- En cas d'absences imprévues des enseignants (hors grève)* ***L'annulation des présences est automatique en cas de :*** *- Grève des enseignants* *- Sorties scolaires*	

Tarification du 1er Septembre 2024 au 31 Juillet 2025

APS **(Accueil périscolaire)**	De 0.40 à 0.80€, *Taux d'effort 0.08%*(tout ¼ d'heure commencé est dû) *A compter du 3ème enfant : ½ tarif* Tarification goûter : 0.80 cts
ALSH **(Accueil de loisirs du mercredi)**	**Demi-journée avec repas :** De 7.5€ à 17€ (goûter et repas compris), *taux effort 1.20%* **Demi-journée sans repas :** De 5.75€ à 14.50€ (goûter compris), *taux effort 1 %* **Journée :** De 9.50€ à 19€, *taux effort 1.40%* *A compter du 3ème enfant : ½ tarif*
RESTAURATION SCOLAIRE	**Quotient inférieur à 1100€** : 1€ **Quotient à partir de 1100€** : De 2.90 à 4.80€, t*aux d'effort 0.33%*
ALSH **(Petites vacances)**	**Journée :** De 9.50€ à 19€, *taux effort 1.40%* *A compter du 3ème enfant : ½ tarif*

MODALITE DE CALCUL DES TARIFS : Quotient familial × Taux d'effort = Tarif unitaire